



Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux

Commission Locale de l'Eau N°4

AUCH (32), LE 7 NOVEMBRE 2023

PROCES VERBAL

Approuvé par la CLE du 11 juillet 2024

Préambule

	Présents	Excusés	Dont ayant donné pouvoir	Total représentés
Collège de l'Etat	10	4		10/14
Collège des Collectivités territoriales	28	20	5	33/48
Collège des usagers	19	9		19/28
Total	57	33	5	62/90

Liste des présents et excusés : voir en annexe 1

Les diaporamas présentés en séance sont disponibles sur le site Internet : <http://sage-nrg.gers.fr>

Les convocations à cette séance plénière accompagnées de l'ordre du jour avaient été adressées par le Président de la CLE NRG, aux membres de la CLE, par mail le 31 octobre 2023 et le 10 novembre 2023.

Introduction

Monsieur Bernard GENDRE (Président de la CLE SAGE NRG) :

Monsieur le Préfet, Mesdames et Messieurs,

Je suis ravi Monsieur le Préfet de vous avoir à nos côtés en tant que Préfet coordinateur de bassin. Le Président et moi-même souhaitons que nos relations soient toujours aussi constructives et dans la continuité de votre prédécesseur. C'est donc un plaisir et un honneur de vous accueillir ainsi que le vice-Président de la CLE, Monsieur Bernard VERDIER, pour le Département des Hautes-Pyrénées

Monsieur Laurent CARRIE (Préfet du Gers)

Je suis très heureux d'être présent aujourd'hui, à double titre. Premièrement, par mes fonctions de coordinateur du sous bassin, les travaux que nous menons vont me permettre de prendre des décisions sur le court, moyen et long terme et de m'éclairer aussi dans les mesures que je suis amené à prendre avec mes collègues des départements du sous bassin.

Deuxièmement, il y a quelques années, j'ai pu travailler pour le préfet d'Occitanie, coordinateur du bassin Adour-Garonne, sur « l'entente inter-régionale bassin Adour Garonne », et j'ai eu le plaisir de constater que cette stratégie fonctionne bien, notamment sur le sous bassin.

Ce sont des sujets sur lesquels, je souhaite pleinement m'impliquer. La réunion d'aujourd'hui est importante car vous allez travailler à la fois sur un diagnostic et sur les différents scénarii. Vous allez être amenés à vous prononcer sur la gestion des eaux du sous bassin pour les 50 à 100 années qui viennent, tout en prenant en considération toutes les questions liées aux conséquences du changement climatique.

Je tiens à vous dire que je suivrai attentivement et assidûment les travaux du SAGE et de la CLE. En effet, c'est un sujet crucial pour le Gers.

Monsieur Bernard VERDIER (Vice-Président de la CLE NRG)

La tradition et notre histoire d'eau pyrénéenne a toujours consisté à essayer de bien gérer l'eau. Vous l'avez rappelé, Monsieur le Préfet, nous avons cette chance extraordinaire d'avoir le canal de la Neste, que nous devons à Napoléon III. La Gascogne dépend énormément de ce partage de l'eau. Je rappellerai, cet attachement au partage de l'eau, ce souci qui nous anime collectivement face au réchauffement climatique, de voir comment nous pouvons sécuriser l'accès à l'eau pour tous. C'est notre mission partagée avec tous les départements à l'aval. C'est un moment important puisque nous allons travailler à caler cette feuille de route pour sécuriser l'usage de l'eau et le bon partage.

Monsieur Laurent CARRIE (Préfet du Gers)

Je partirai vers 10h30-11h. Mais, Monsieur le directeur Départemental des territoires, qui est le premier chef sur ces sujets-là, reste, avec Monsieur MITAU, son adjoint-spécialiste de l'eau à la DDT, pour poursuivre les travaux et m'en rendre compte évidemment. Vous pouvez vraiment compter sur notre appui.

Monsieur Bernard GENDRE (Président de la CLE SAGE NRG)

Il est demandé au préalable s'il y a des oppositions à être filmé lors de cette séance pour la construction d'un film à venir sur les rivières de Gascogne, suite au film La Neste.

Aucune opposition.

Comme demandé en séance, l'état initial diagnostic du SAGE en décembre 2022 a été complété en 2023. Il est maintenant disponible ainsi que toutes les données dont vous aurez besoin pour réaliser vos plans et programmes par exemple. Mes services sont à votre disposition pour vous les transmettre.

En 2023 un gros travail de pré localisation des milieux humides a été réalisé et nous commencerons des inventaires complémentaires dès 2024.

L'avancement de l'évaluation environnementale, et le point sur les animations auprès des jeunes et du grand public vous sera fait en séance.

Entre mars et juin 2023, nous avons fait le choix d'engager une importante concertation citoyenne sous l'égide de la CNDP, dont nous avons les 2 représentants parmi nous. Plus de 1700 personnes y ont participé lors de 25 évènements sur tout le territoire.

Suite au retour des garants de la concertation, je vais aujourd'hui vous proposer un dispositif engagé de concertation continue, travaillé avec le bureau, pour nous accompagner jusqu'à l'approbation du SAGE Neste et rivières de Gascogne.

Nous sommes maintenant dans la phase tendances et scénarios, c'est-à-dire que nous devons ensemble déterminer « vers quoi » nous voulons collectivement aller, pour chacun de nos enjeux.

Les projections climatiques, que nous vous avons envoyées en documents de séance, et que nous allons vous présenter devront guider nos choix. Ils nous permettront d'élaborer le SAGE NRG mais surtout, ils sont une information majeure pour chacun d'entre nous dès maintenant, et sans attendre, pour orienter notre politiques et nos actions, avec chacune et chacun nos compétences.

Au vu de l'importance de ces projections pour notre territoire, nous vous proposons d'organiser deux réunions publiques dédiées en janvier, une sur Auch et l'autre sur Arreau. Des commissions géographiques seront ensuite organisées entre février et avril 2024 pour nous aider à déterminer ces objectifs communs de territoire.

A ces points, pourront s'ajouter, bien sûr, toutes les questions que vous souhaitez poser et les réactions aux présentations des cabinets associés et les garants ci-présents.

Madame Karine LIERON (Animatrice du SAGE NRG)

Pouvoirs

Le préfet des Landes a donné pouvoir au Préfet du Gers ; Monsieur Paul Carrère a donné pouvoir à Monsieur Bernard Verdier, Madame Marie- Claude Mauras à Monsieur Maurice Boisson, Monsieur Philippe Lalanne à Monsieur Max Ballas et Monsieur Pierre Delouvie à Madame Geneviève Le Lannic et Monsieur Pascal Noby à Monsieur Gendre ; MIGADO à la Fédération de Pêche.

Approbation du Procès-Verbal CLE N°3 du 15 décembre 2022

Monsieur Bernard GENDRE (Président de la CLE SAGE NRG)

Je vous soumetts au vote le Procès-verbal de la Commission Local de de l'Eau du 15 décembre qui vous a été transmis avec les documents de séance. Un premier projet vous avait été envoyé en début d'année et vos retours ont été intégrés.

Vote CLE : -0 contre- 0 abstention.

Le Procès-Verbal de la CLE n°3 du 15 décembre 2022 est adopté

Rapport d'activité 2022, avancement démarche 2023 :

Rapport d'activité

Monsieur Bernard GENDRE (Président de la CLE SAGE NRG)

Le rapport d'activité de 2022 a été transmis à tous les membres de la CLE, qui en ont pris connaissance.

Pas de remarques sur le rapport d'activité 2022

Avancement de la démarche

Madame Karine LIERON (Animatrice du SAGE NRG)

Entre le 14 mars et le 8 juin, a eu lieu la concertation préalable. Le 5 septembre, un bureau de la CLE a travaillé ce qui va vous être présenté aujourd'hui. Le 2 octobre, le comité technique a travaillé sur tous les éléments techniques et les éléments qui vous ont été envoyés pour la séance d'aujourd'hui de la CLE.

Un gros travail technique, en particulier avec le bureau d'études EAUCEA qui nous accompagne, vient d'être finalisé et sera un point important de l'ordre du jour. L'objectif est que, lors de la prochaine CLE en juin 2024, les tendances et scénarii, soient présentés pour entamer la phase de stratégie au cours du deuxième semestre 2024. Ensuite seulement, nous pourrons rentrer dans la phase purement de rédaction du SAGE, du PAGD et du règlement. Suivra ensuite l'enquête publique.

Etat initial diagnostic et données disponibles

Madame Marion HARLE (Animatrice du SAGE NRG)

Pour information, le rapport d'état des lieux- diagnostic que vous avez approuvé en décembre 2022 a été modifié au cours de l'année 2023, pour mettre à jour les chiffres, notamment du recensement agricole 2020. Il est disponible en ligne sur le site du SAGE NRG.

Seront disponibles en ligne, bientôt, toutes les données diffusables cartographiques de d'état des lieux. Cela représente environ 170 couches cartographiques qui seront ordonnancées en miroir du rapport d'état des lieux. Donc, quand vous regarderez le rapport d'état des lieux et que vous voudrez une donnée qui figure sur une certaine carte, vous pourrez la retrouver sur la plateforme en suivant le même plan.

Vous pouvez dorénavant utiliser l'ensemble de ces données pour vos plans, programmes, documents, documents d'urbanisme, plan de gestion ... dans toutes vos compétences et pour tous les documents que vous élaborez.

Calendrier de la concertation.

Monsieur Pascal LEVIEUX (LES AMIS DE LA TERRE)

Sur la question du calendrier, je ne sais pas s'il est réellement tendu de dire qu'en juin 2024, il faudrait que les scénarii et tendances soient actés, discutés, élaborés, quasiment décidés. Quelles sont les obligations de la CLE ? Sommes-nous vraiment obligés en juin 2024 d'acter les tendances et scénarii ? Quels sont les horizons obligatoires que la CLE doit respecter vis-à-vis de la loi, vis-à-vis du SDAGE, éventuellement vis-à-vis d'obligations que le préfet pourrait nous préciser de manière à ce que la CLE soit consciente de la pression que nous aurions éventuellement sur le calendrier ?

Madame Karine LIERON (Animatrice du SAGE NRG)

Sous couvert des services de l'État, il n'y a pas d'obligations de calendrier ; c'est la CLE qui fait son propre calendrier, qui définit ses propres objectifs de planification. C'est un calendrier qui a été défini avec le Bureau de la CLE et le COTECH, qui est tenable au vu des moyens disponibles et que nous nous sommes donnés. Mais, il n'y a pas d'obligation réglementaire. Si la CLE ne peut pas se réunir en juin et qu'elle se réunit en septembre, nous aurons ces documents en septembre.

Monsieur Pascal LEVIEUX (LES AMIS DE LA TERRE)

La question était pour que la CLE dans toute sa composition, dans son entièreté prenne conscience, ou pas, de cette pression que nous aurions sur le calendrier. En effet, comme tout calendrier prévisionnel, il est relatif aux travaux et à l'énergie que nous mettons dans les travaux. Est-ce qu'on est obligé de se pressuriser pour juin ou pas ? Cette question- là doit être présente dans les esprits.

Monsieur Bernard GENDRE (Président de la CLE SAGE NRG)

Avoir un calendrier a été une volonté, il peut paraître un peu long parfois sur certaines phases ou au contraire trop court. Mais, nous pouvons l'adapter. Si la prochaine CLE a lieu en septembre ou octobre au lieu de juin ce n'est pas dramatique. Néanmoins, vu l'urgence autour de l'eau, nous ne souhaitons pas que ce SAGE soit opérationnel trop tard, tout en mettant les moyens et le temps nécessaire pour qu'il soit réellement élaboré avec tous les acteurs du territoire en véritable concertation. C'est un équilibre important à trouver. Des commissions géographiques vont se réunir durant le premier semestre 2024, sur des secteurs géographiques différents. Il y aura donc un énorme brassage de connaissances. Notre volonté n'est pas de réduire les choses mais d'avoir le maximum de citoyens à ces réunions-ce qui a été le cas durant la première phase- et les garants sont là pour le dire. Nous tiendrons compte de tous les avis et si nous devons prendre davantage de temps pour informer et partager, nous le ferons, afin d'avoir un véritable ancrage territorial partagé.

Madame Sophie CHAUMETTE (ECLECTIC EXPERIENCE)

Je représente le cabinet ECLECTIC EXPERIENCE qui accompagne le département du Gers sur la partie concertation préalable et continue. La concertation préalable a eu lieu du 14 mars au 8 juin 2023. A la suite de cette concertation préalable, les garants ont rendu un bilan mi-juillet. Mi-septembre, la CLE a répondu au bilan des garants. Notre objectif principal était vraiment de nourrir l'élaboration du SAGE.

Afin d'y parvenir, nous avons déployé 3 sous-objectifs : informer les citoyens et les citoyennes à propos des enjeux et problématiques du SAGE Neste et rivières de Gascogne, les faire débattre autour de ces enjeux et enfin tenter d'aboutir à une priorisation des enjeux liés à l'eau sur le territoire. Cette concertation a bien sûr été garantie par la Commission Nationale du Débat Public.

Dans un premier temps, nous avons mis en place 2 réunions de lancement une à Auch et l'autre à Arreau, première quinzaine de mars 2023 ; 3 ciné débats, 8 ateliers thématiques répartis un peu partout sur le territoire, 9 présences dans l'espace public sur les marchés avec des stands pour de l'information et du recueil de propositions, et enfin deux réunions de restitution, dédoublées de la même manière à Auch et à Arreau, pour couvrir le vaste territoire. De plus, nous avons également mis en place une modalité en ligne pour tenter de toucher des personnes un peu différentes, ce questionnaire a reçu 515 réponses.

En tout, nous avons pu dénombrer environ 1700 participations à la concertation préalable.

Les principaux enseignements que nous avons pu tirer de cette concertation préalable sont, d'une part, que la concertation était complexe, tant par le sujet de l'eau, que par l'étendue du territoire. La mobilisation à la concertation préalable a été estimée satisfaisante. A la fois par la quantité des personnes qui ont participé, mais aussi la diversité des profils, la qualité des échanges et des débats que nous avons pu tester pendant les ateliers. L'ensemble des sujets ont pu être abordés, au cœur de toutes les modalités, à la fois la quantité d'eau, la qualité de l'eau, les différents usages. Cependant, l'objectif de priorisation, notamment au sein des ateliers, a pu être remis en question car les citoyens considéraient que tous les enjeux étaient interdépendants et que c'était compliqué d'en mettre certains plus en avant que d'autres. Toutefois, nous avons pu dégager certains constats qui étaient partagés, comme la fragilité du système Neste et donc finalement la dépendance de tout le territoire au système Neste, mais également les effets du changement climatique, la complexité des modes de gestion et la répartition de la ressource. Par ailleurs, quelques débats ont été ouverts autour du partage de la ressource, la gestion du stock, les usages de l'eau, la qualité de l'eau et la biodiversité qui étaient intimement liées.

Finalement, la question qui a vraiment été sous-tendue à tous les débats, est de savoir si on adapte nos usages à la quantité d'eau à venir ou si on adapte la quantité d'eau afin de maintenir nos usages actuels ? Toutefois, quelques questions sont restées en suspens : le rôle et les limites du SAGE ? La gouvernance de l'eau qui est parfois restée un peu obscure pour les citoyens et l'impact de la démarche de concertation préalable. Les citoyens eux-mêmes ont eu un peu de mal à prioriser, mais grâce aux échanges que nous avons pu avoir avec eux, nous avons réussi à dégager certaines tendances.

La première priorité serait d'assurer une répartition équilibrée entre tous les usages de l'eau. Ensuite, il faudrait réussir à garantir une quantité d'eau suffisante. Troisièmement, arrive le maintien de la biodiversité et des habitats naturels. En quatrième position, garantir une bonne qualité d'eau et enfin mieux prendre en compte le risque inondation. Le fait que le risque inondations se retrouve en 5^{ème} position ne veut pas nécessairement dire qu'il soit moins important, mais certains territoires l'ont mis plus en avant que d'autres car davantage concernés. La plupart du temps, les citoyens nous ont dit que tous ces enjeux étaient très interdépendants.

Maintenant, nous entrons dans la phase de concertation continue qui va durer jusqu'à l'enquête publique. Nous allons donc déployer tout un dispositif jusqu'à l'enquête publique.

Monsieur Bernard GENDRE (Président de la CLE SAGE NRG)

Une des remarques des citoyens est de comprendre cette gouvernance de l'eau. Entre le SAGE, la CLE, toutes les collectivités, les services de l'État, on peut comprendre que les citoyens aient un peu du mal à s'y reconnaître. Ces réunions de concertation ont justement pu expliquer un peu comment cela fonctionne, quelles sont les compétences et les pouvoirs de la CLE et du SAGE et comment, ce SAGE sera ensuite appliqué sur le territoire. Notre premier objectif a été déjà de faire connaître le système Neste.

Monsieur Bruno GABRIEL (Communauté de communes des Coteaux Arrats Gimone)

Vous nous avez présenté 5 points de priorité. Est-ce que ces points prioritaires, sont hiérarchisés les uns par rapport aux autres ou est-ce qu'ils sont tous les 5 au même niveau de prise en compte dans les scénarii et les réflexions que nous aurons à avoir ?

Monsieur Bernard GENDRE (Président de la CLE SAGE NRG)

Il s'agira maintenant pour la CLE de justement prendre en compte ces éléments pour élaborer sa stratégie.

Nous allons maintenant laisser la parole à nos garants pour un compte rendu de la concertation préalable et que je remercie encore une fois puisque un des deux va nous guider dans la suite de notre démarche.

Madame Anne-Isabelle PARDINEILLE (CNDP)

Chaque parole compte de la même façon. Mais effectivement, un des objectifs promis lors de la concertation préalable était de trouver les enjeux les plus prégnants. Un des enseignements de la concertation, a été que la population imbrique tous les enjeux. Les citoyens avaient bien compris que la quantité impliquait aussi une

différence de qualité, avec toutes les conséquences. Je pense qu'il y a eu un travail pédagogique et aussi une connaissance du terrain qui a été apportée par les participants. Il est à noter aussi l'importance de la biodiversité. Ce qui m'a également interpellée dans cette concertation, c'est qu'au-delà de la qualité de l'eau, la protection des zones humides, la biodiversité, les ripisylves sont ressortis fortement. En fin de concertation, il y a eu quelques phénomènes d'inondations qui ont fait ressortir le paramètre inondations

Je n'ai que des compliments à faire sur cette concertation. Cependant la gouvernance a été le point faible. Dans la préparation, nous n'avons pas assez pensé à ces problèmes de gouvernance et de clarification du SAGE. Nous nous en sommes rendu compte à posteriori en nous demandant si nous avons été assez clairs sur ce que peut le SAGE et comment, qui fait quoi et quelles sont les limites ? Il faudra donc travailler sur cette clarification.

On nous demande avant tout d'être très neutres dans notre bilan. Nous n'avons donc pas pu dire toutes les choses qui nous tenaient à cœur. Et en particulier, à quel point cette concertation a été exceptionnelle et ce sur plusieurs plans. Tout d'abord, la grandeur du territoire, un territoire très vaste et très varié, dont les problématiques et les enjeux étaient différents selon le territoire. Ensuite, 24 événements sur une concertation, c'est beaucoup, tout le territoire a vraiment été couvert, sans parties de territoire oubliées. Chacun a pu venir s'exprimer au plus près de là où il vivait, certains ont même fait beaucoup de kilomètres pour venir à plusieurs ateliers. Je veux également revenir sur l'investissement exceptionnel du maître d'ouvrage, soit le Président, les élus, les techniciens de terrain et les syndicats également très présents dans les ateliers. Ils ont énormément apporté dans les ateliers car ils se sont mêlés aux citoyens. On ne savait pas au début qui était qui ; au fur et à mesure des débats et des controverses, chacun a pris la parole et a éclairé finalement les questions des citoyens. C'était vraiment un point très important et très riche.

Ensuite, je voudrais féliciter l'équipe technique, les remercier. J'estime vraiment que c'est une performance en matière d'organisation, de présence sur le terrain dès 6h00 du matin sur les marchés où nous les avons souvent accompagnées et jusqu'à plus de 22h00 sur les ateliers. Je voudrais enfin remercier le cabinet ECLECTIC car la personnalité de ses intervenants a permis un vrai dialogue citoyen, avec de vraies qualités d'animation : calmer le jeu quand il le fallait, mais aussi écouter toutes les controverses possibles. Il y avait un travail de fond et en même temps une qualité d'animation, pour réguler les ateliers. Je craignais une faible participation des citoyens mais il y a eu 1700 personnes. J'ai regardé les bilans de mes collègues sur des concertations de SAGE avec un énorme processus et ils ont eu 100 personnes. La variété aussi des intervenants a permis un véritable débat sur les ateliers, parfois avec de la controverse, mais toujours dans la délibération, chacun a été entendu. A voir comment vous utiliserez ces résultats de la concertation.

J'ai été nommée par la CNDP en octobre pour suivre l'animation de la concertation continue avec ECLECTIC et l'équipe d'animation et j'en suis très heureuse.

Monsieur Bernard GENDRE (Président de la CLE SAGE NRG)

Nous allons tous les 2 intervenir autour de la concertation préalable du SAGE Neste et rivières de Gascogne au Salon des Maires, et nous porterons la parole de cette concertation préalable. Je vous remercie pour ces propos que je n'attendais pas aussi élogieux.

Madame Anne-Isabelle PARDINEILLE (CNDP)

J'ai oublié de citer les services de l'Etat et votre prédécesseur, Monsieur Brunetière, qui ont aussi été très présents.

C'est le président de la CNDP, qui a trouvé le bilan de la concertation très bien et qui a souhaité communiquer sur le plan national avec une concertation de cette qualité. C'est pourquoi nous avons été choisis pour intervenir aux côtés de la CNDP sur la table ronde du salon des maires.

Monsieur Yvan PASCAUD (CNDP)

Je vais revenir sur le bilan de la concertation.

Nous avons commencé la concertation en période de sécheresse, et elle s'est finie en période d'orage et d'inondation. Nous avons constaté que la sensibilité des citoyens était très variable et très liée au contexte. Cela a sûrement facilité la mobilisation. Ce facteur ne doit pas être mis de côté. La mobilisation a été satisfaisante. Seuls un ou deux événements ont accueilli moins de monde, dus à un manque de mobilisation de la part des relais locaux, notamment des élus, peu d'habitants informés, pas d'affichage. Pendant la période de concertation continue, il faudra vraiment continuer à être des relais de mobilisation sur vos territoires car une concertation et son succès, en tout cas en termes de mobilisation, se jouent vraiment sur la qualité des relais.

Le bilan de la concertation a été publié, le maître d'ouvrage a répondu un mois après. Le document est disponible. Pendant la concertation préalable, la concertation continue a été annoncée il faudra donc la tenir et bien la faire. Il faut vraiment se méfier des attentes que l'on crée quand on communique sur ce genre de choses, car, on peut créer de la frustration s'il n'y a pas une effectivité de ce qui a été annoncé.

Il y a eu également la question « que peut le SAGE ? » Je pense que nous n'avons pas été assez clairs, dès le départ, avec Anne-Isabelle Pardineille : il faut vraiment essayer de fixer les contours de ce SAGE, les limites de pouvoir, d'influence qu'il peut avoir, sa portée, son opposabilité. Pour les citoyens, beaucoup de flou subsiste ; donc pour faciliter le positionnement des citoyens pendant la phase de concertation continue, il faudra être le plus clair possible et trouver des mots justes sur ce qu'est un SAGE, sur ce qu'il peut, sur quoi il peut agir.

Sur ces questions de compréhension, il faut vraiment faciliter l'accessibilité, la lisibilité des documents. La question de la gouvernance de l'eau revêt encore beaucoup de flous et de difficultés de compréhension face à sa complexité. Dans le bilan, il a donc été proposé un petit fascicule de présentation sur cette gouvernance.

Penser l'évaluation du SAGE dès le démarrage d'un programme, est important avant que la démarche ne soit déjà finie. Par rapport à la concertation continue, certains ateliers thématiques mériteraient d'être poursuivis, par exemple, un engagement a été pris lors de la soirée de clôture à Arreau d'un atelier qui abordera les débits. Les citoyens avaient demandé des visites de sites et donc nous avons proposé de les faire lors de la concertation continue. Comme évoqué dans notre étude de contexte et dans le bilan, nous souhaitons la mise en place d'une instance de concertation citoyenne permanente associée à l'évaluation du SAGE et à son application. Il nous semble important également que le site internet reste ouvert et accessible tout au long de la démarche. Il faut prendre le temps de répondre aux questions techniques laissées sans réponse soit sur le site internet, soit lors des ateliers. Il faut apporter des réponses à toutes les questions qui sont posées.

Nous avons également évoqué la possibilité de faire une réunion de reddition des comptes, une présentation publique du bilan des garants et d'en profiter alors pour ouvrir la concertation continue.

Je ne vais pas continuer cette mission mais je vous remercie tous pour l'accueil sur ce territoire et pour le travail fourni.

Monsieur PENSIVY (Grand Auch Agglomération)

Chacun considère que la qualité de l'eau en sortant du robinet est un dû et arrivera quoi qu'il en soit. Tous les bassins versants sont représentés, je vois le rôle du SAGE et de la CLE en complémentarité en amont, par rapport au travail qui sera fait par les gestionnaires de milieux aquatiques et ensuite par les producteurs d'eau potable.

A travers la qualité du travail qui a été réalisée par le SAGE et la CLE et les consultations, il y a une sensibilisation du public qui peut être faite et des accents apportés justement sur cette qualité de l'eau qui découle des cours d'eau, sur le risque inondation peut-être par une acceptation de l'expansion de crue à certains niveaux. C'est peut-être un travail de communication et de sensibilisation qui peut être effectué par le SAGE en préparation. Le public a du mal à s'y retrouver et nous aussi parfois : le SAGE, les gestionnaires des milieux aquatiques, la prévention inondation, la production d'eau potable. Il faut que l'on soit complémentaires.

Monsieur Bernard GENDRE (Président de la CLE SAGE NRG)

C'est l'enjeu même du SAGE que de réunir à la fois les personnes et tous les besoins en eau potable, quels qu'ils soient, de la production industrielle, du tourisme, de l'agriculture, de l'eau potable, de l'environnement, et de croiser vraiment tous les sujets

Madame Cécile ARGENTIN (FNE)

Je voulais juste revenir sur la difficulté du public à identifier ce qu'est vraiment un SAGE, il va falloir le repréciser, peut-être même à chaque début de réunion de concertation. L'ampleur qui a été donnée à l'état des lieux et à l'ensemble des documents collectés de manière remarquable, dans la perspective de pouvoir par la suite peut être de porter un PTGE (projet de territoire de gestion des eaux) et sème un peu le trouble sur les réelles capacités de cette gouvernance.

Je pense qu'aujourd'hui, sur le plan réglementaire, personne n'a aucune idée de ce qu'un SAGE peut englober dans ses actions. Donc, il va vraiment falloir repréciser au moyen de documents et de vidéos. À mon sens une vidéo de 3 mn sur « qu'est-ce qu'un SAGE ? » sur site internet pourrait être assez efficace.

Madame Sophie CHAUMETTE (ECLECTIC EXPERIENCE)

Pour la suite de la démarche, la concertation continue, nous vous proposons un plan d'action basé sur le bilan des garants et la réponse de la CLE à ce bilan. Nous avons donc défini 3 grands objectifs :

- d'abord un objectif d'information et de pédagogie, afin de rendre plus lisible le rôle du SAGE et de la gouvernance de l'eau. Mais également, poursuivre la pédagogie sur l'état initial des diagnostics qui, vous l'avez vue, a été mise à jour. Donc continuer à diffuser l'information sur ces données et bien sûr répondre aux questions des participants.
- Le 2e objectif est celui de la transparence du dispositif, de permettre aux citoyens de suivre les avancées de la CLE, ses orientations en phase tendance et scénario.
- Et enfin, le 3e objectif, ce sera de permettre aux citoyens de continuer à participer à la démarche et d'accompagner les réflexions de la phase stratégie et PAGD à travers le regard des habitants du territoire.

Nous allons essayer de donner des réponses aux questions issues de la concertation préalable auxquelles nous n'avons pas pu répondre jusque-là.

Il existe plusieurs outils à notre disposition sur ce que peut le SAGE : d'abord des outils de communication et notamment la réalisation de supports vulgarisés, de vidéos, d'un support papier à diffuser. Le site Internet, très riche en données et avec une bonne fréquentation, va continuer d'être mis à jour. Nous continuerons à se baser sur les relais dont on dispose avec les membres de la CLE et qui nous ont été vraiment très utiles sur la concertation préalable. Enfin, nous allons essayer d'intensifier la diffusion par les relais presse et médias.

En ce qui concerne les modalités de concertation, il est proposé de poursuivre les réunions publiques ; 2 réunions publiques sont prévues le 23 janvier à Auch et le 30 janvier à Arreau afin de présenter les enjeux climatiques actuels. Des ateliers géographiques thématiques, notamment au premier semestre 2024, avec des visites de site le matin, ouvertes à toutes et tous, sont prévues. Par la suite il est proposé de poursuivre notre mise en place de débats mobiles, de questionnaire en ligne.

Nous proposons également de mettre en place une commission citoyenne proposée par les garants, dont les modalités sont à définir, et de relayer la participation à des événements extérieurs au SAGE que vous pourriez mettre en place dans vos communautés de communes.

En ce qui concerne la transparence et le suivi, nous allons faire en sorte de clarifier la gouvernance du SAGE Neste et rivières de Gascogne, l'imbrication de tous les organismes des différentes instances. Ce projet sera porté dans le cadre d'un stage mi 2024. Par ailleurs, nous allons poursuivre le suivi des réponses techniques et les contributions du site internet, et mettre en place des indicateurs de suivi avant l'approbation du SAGE NRG.

Pour terminer, le planning prévisionnel proposé est le suivant : fin 2023, construction notamment des outils de communication pour repartir dans la concertation continue ; premier semestre 2024, les réunions publiques d'étape et les commissions géographiques qui seront ouvertes à tous avec les visites le matin.

Potentiel hydroélectrique

Monsieur Bernard GENDRE (Président de la CLE SAGE NRG)

Nous allons passer au point « potentiel hydroélectrique » présenté par Eaucea.

Monsieur Bruno COUPRY (EAUCEA)

La réglementation demande que chaque document de SAGE soit accompagné d'une analyse sur le potentiel hydroélectrique du territoire. L'hydroélectricité est un moyen de production d'énergie renouvelable ainsi qu'un outil d'atténuation des changements climatiques. En termes de cohérence des politiques publiques, il faut faire en sorte qu'il n'y ait pas d'antagonisme trop fort entre des projets de SAGE et des projets de développement du potentiel hydroélectrique.

Sur votre territoire, on a à peu près 520 GWh de capacité à apporter à un instant t : l'énergie. Vous êtes sur un territoire où, en particulier sur la partie pyrénéenne, se trouve de très gros aménagements hydroélectriques, qui représentent à la fois l'essentiel de la production et du potentiel. Dans les cours d'eau de Gascogne, faiblement pentus et avec des débits modestes, ce potentiel hydroélectrique qui exploite une chute d'eau, donc un débit, est forcément beaucoup plus faible. Ces éléments présentés étaient déjà dans l'état des lieux.

Dans l'évaluation d'un potentiel, on a plusieurs types de gisements qui doivent être évalués et des évaluations successives ont été faites au niveau national, la première au niveau du SDAGE il y a quelques années. Puis il y a eu une actualisation au moment du classement des cours d'eau par rapport à la continuité écologique qui justement pouvait interdire certaines rivières à la production d'énergie hydroélectrique. La toute dernière réévaluation nationale vient de sortir au mois d'août.

L'essentiel de ce qu'on pourrait trouver en termes d'augmentation de production à partir des ouvrages existants se fait dans ce qu'on appelle les concessions hydroélectriques, c'est-à-dire les plus gros aménagements qui sont gérés sur le territoire par la SHEM et par EDF. Ce potentiel d'amélioration, est surtout connu des gestionnaires de ces ouvrages. Toute information qui pourrait être apportée par ces concessionnaires au débat public serait intéressante.

Le potentiel qui existe sur les seuils en rivière, est beaucoup plus modeste et on est dans des ordres de grandeur très différents. Cela s'analyse au cas par cas, chaque seuil en rivière présente un débit particulier, une hauteur de chute particulière et puis la possibilité d'installer tout simplement une turbine dans le système.

Le potentiel des grands barrages qu'on a dans le Piémont est une solution déjà explorée par la CACG. Ces barrages sont assez imposants, avec des volumes d'eau très conséquents, des hauteurs de chutes qui semblent élevés (la hauteur du barrage), mais qui en fait ces ouvrages se renouvellent très peu. La production est associée à un débit qui circule toute l'année. Dans le cas de ces barrages, on les remplit une fois, puis on les vide en une fois, donc le potentiel de production est finalement assez modeste.

C'est encore plus vrai pour les collinaires, qui sont effectivement très nombreux, (80 millions de m³ de stocks en collinaire).

La question ouverte posée est celle des stations de transfert d'énergie par pompage. Ce sont des systèmes dans lesquels on ne produit pas une énergie nouvelle, mais où on exploite l'énergie peu utilisée au niveau national. On remonte de l'eau dans un stock amont et quand l'énergie est vraiment manquante au niveau national, on va pouvoir déstocker ce stock amont au moment où on en a le plus besoin. C'est un accumulateur, l'équivalent d'une batterie. C'est un sujet très important aujourd'hui dans la régulation du système électrique, notamment avec l'avènement des autres énergies renouvelables, de l'éolien, du solaire qui sont des énergies dites intermittentes.

En matière d'énergie, il est important que l'on ait toujours le regard sur ces élargissements des problématiques, notamment peut-il y avoir des interférences entre ce que dira le SAGE et la production photovoltaïque, la production éolienne ? Cette réflexion doit donc être élargie au-delà de la production purement hydroélectrique.

Le rapport qui vous a été transmis se conclut par une évaluation du potentiel très théorique. Le niveau d'équipement du gisement le plus important aujourd'hui est pratiquement au maximum de ce qu'on peut faire. Il reste encore des marges de manœuvre possibles qui restent à évaluer, notamment dans les grandes retenues. Un point très important, c'est que le potentiel d'augmentation risque d'être très limité, car ce qui nous menace, ce sont bien sûr les changements climatiques avec la réduction des débits qui vont circuler et donc mécaniquement, la réduction de la production.

Les changements hydrologiques se traduiront aussi par une baisse potentielle de la production hydroélectrique et des difficultés de gestion différentes de celles que nous avons aujourd'hui.

Monsieur Pascal LEVIEUX (LES AMIS DE LA TERRE)

A priori, on n'a pas de potentiel hydroélectrique en plaine, donc il n'y a pas de connexion de synchronisation avec la loi relative à l'accélération de Production des Energies Renouvelables. Par contre, sur la production avec nos barrages hydroélectriques très importants pour nous, il y a peut-être quand même des conséquences. Dans quelle mesure le fait que nous ayons une grande dépendance ici vis-à-vis des barrages hydroélectriques va jouer sur les orientations, sur les scénarios et les décisions que nous aurions à prendre en tant que CLE ?

J'ai vu passer un rapport sur l'utilisation du grand potentiel de l'eau, en millions de m³, des barrages sur éventuellement l'irrigation, donc la collaboration entre le fait de ce que l'on va dédier des grands volumes d'eau qui sont stockés en terme d'usages et ce que l'on va dédier à l'hydroélectricité est fortement couplé. La question qui se pose pour nous, est de savoir dans quelle mesure, par exemple, l'État pourrait imposer que la production hydroélectrique reste la même sur plusieurs décennies et de nous empêcher d'utiliser ce gros potentiel en millions de m³ d'eau pour d'autres usages. Dans quelques mois, nous devons fixer notre stratégie. Quel est l'impact de cette obligation contractuelle avec les concessions sur notre stratégie ?

Monsieur Bruno COUPRY (EAUCEA)

L'énergie électrique, vous l'avez dit, est un enjeu comme l'est, l'eau. Les régulations à ce niveau de décision peuvent potentiellement échapper à la CLE. Je pense, en revanche, que les grands barrages, les grandes ressources ne sont pas si grands que ça. Ce sont des outils qui sont complexes à gérer et qui aujourd'hui nécessitent de l'entretien. A l'origine de leur construction, on avait 2 fonctions, souvent une fonction de réalimentation qui est restée, spécifique au territoire de la Neste, et aussi une fonction de production de l'énergie. L'équilibre de ces ouvrages dépend de la capacité de ces ouvrages à s'auto-entretenir économiquement. C'est une question très majeure. Aujourd'hui, la production d'énergie électrique est un des facteurs de sécurisation de la gestion à long terme de ces ouvrages en tant que stock.

Le deuxième élément, c'est que les stocks en question vont être menacés. Par exemple, 48 millions de m³ de ces ouvrages sont dédiés à la Gascogne. Mais combien rentre dans les ouvrages et quelle est l'autre part, finalement, qui reste à la disposition du gestionnaire hydroélectrique pour faire de la production ? Donc, le renouvellement des stocks est une question centrale parce que, effectivement, elle sera peut-être même dominante par rapport à celle de nouveaux volumes. Est-ce que ces volumes vont pouvoir se remplir ? La question du fonctionnement de ces ouvrages ne doit pas être mise sous le tapis. Le dispositif concerne des ordres de grandeur économiques qui sont considérables. Il faut aussi que cette eau soit financée, organisée. Au-delà d'un stock, qu'on pourrait l'affecter à telle ou telle fonction, il faut connaître les implications, la réelle disponibilité de l'eau. Quel est le coût, quelles sont les capacités de la mobiliser au service du projet ?

Madame Cécile ARGENTIN (FNE)

J'ai 2 remarques sur ce document.

La première c'est qu'il a quand même un petit côté obsolète sur la partie théorique puisque on fait référence à des éléments du SDAGE de 2007 et non pas au nouveau SDAGE. Peut-être que ça n'a pas été réactualisé.

Le 2e point, est que nous devons arrêter de nous illusionner sur le fait que le SAGE aurait la main là-dessus. C'est complètement faux. Aujourd'hui, les décisions se prennent au comité de bassin.

Les 2 expérimentations pour le modèle économique du soutien d'étiage, Neste avec la CACG, et Garonne avec le SMEAG, impacteront l'utilisation d'un potentiel un peu plus important pour l'alimentation des milieux ou pour l'irrigation des stocks dédiés initialement à l'hydroélectricité.

Cela se joue au niveau de la CACG, et du SMEAG, dans ces lieux qui ne sont pas des instances de gouvernance, ça ne relève pas du tout du SAGE, ni de la concertation, ni de considération des citoyens.

Monsieur Bruno COUPRY (EAUCEA)

Si le SAGE ne pose aucun projet par rapport à cela, il est vrai qu'il n'aura aucun poids. Donc, il y a quand même aussi l'affirmation d'une attente territoriale, qui elle peut peser sur des instances de décisions, qui ne sont peut-être pas dans la CLE, mais qui après tout peuvent être sensibles à un discours et à une organisation territoriale.

Je pense donc qu'il faut prendre en main ces sujets-là. La note GEDRE, par exemple, quand on est sur des renouvellements de concessions, est censée faire le point justement sur les attentes des bassins versants par rapport à la gestion de ces ouvrages.

Même si vous avez raison sur le principe en disant que ce n'est pas la CLE qui a l'autorité concédante, mais la CLE peut dire qu'on est quand même extrêmement dépendant. Je pense qu'on est sur un territoire où c'est évident, donc il n'y aura pas de difficulté à argumenter. Comme pour la Garonne, c'est pareil, il faut toujours argumenter, l'utilité, la nécessité de ces volumes qui sont détournés de la fonction principale initiale.

Monsieur Bernard VERDIER (Vice-Président de la CLE NRG)

Il s'agit quand même là d'un sujet sensible. Effectivement, on a une quantité d'eau qui a été stockée, depuis plus d'un siècle pratiquement, et cette eau est stockée dans les grands barrages de haute montagne avec une fonction de production d'électricité. Quand on se trouve en tension, pas uniquement pour satisfaire un usage agricole mais tout simplement pour satisfaire à cette notion de multi usage y compris un soutien du milieu naturel. Donc le soutien d'étiage est impacté, et il est parfois soumis à ce détournement de la fonction initiale de cette eau. Pour le soutien de la Garonne, les problèmes d'eau potable, la fabrication d'eau potable, à un moment donné, se sont réglés à partir d'un déstockage de cette eau à fonction de production d'hydroélectricité. A un moment donné, on se trouve en déficit d'eau et on est obligé de détourner de sa fonction initiale, ce stockage de l'eau. Alors bien entendu, cela pose des problèmes économiques, il y a derrière les collectivités qui sont détentrices de ces sites. Economiquement, cela pénalise les territoires.

C'est un sujet que l'on ne doit pas mettre de côté, cela doit faire partie de décisions concertées, matures, et se poser des vraies questions de l'usage d'une eau dont la fonction n'est pas simplement celle qu'on lui attribue, après des négociations.

Monsieur Nicolas DAURENSAN (CACG)

Le cas de la réalimentation de la Garonne et le cas de la réalimentation de la Neste sont totalement différents pour une raison très simple. Comme l'a dit Bruno Coupry, les 48 millions de m³ qui sont, non pas stockés mais garantis par la haute montagne. Pour la Neste, ils sont inscrits dans la concession car lorsque les premiers barrages ont été créés sur la haute Neste, c'était pour réalimenter le canal de la Neste. L'usage hydroélectrique est venu dans un 2e temps. Comme dans beaucoup de lacs des Pyrénées, dans un premier temps on a fait des aménagements au minima, on a percé des galeries sur des lacs naturels, on a fait des tout petits barrages et on a utilisé cette eau pour compléter le débit de la Neste pour alimenter le canal de la Neste. Dans un 2e temps. La SHERM et EDF sont intervenus, ont rehaussé les barrages et ont aménagé des centrales hydroélectriques. Mais le premier usage de l'eau, c'est bien la réalimentation de la Neste et du canal.

Alors que sur la Garonne, c'est tout à fait l'inverse, les ouvrages ont été développés pour un usage hydroélectrique. C'est donc un nouvel usage qui est venu s'ajouter. Les conditions réglementaires sont fondamentalement différentes.

Deuxièmement, sur la question de l'arbitrage et des risques futurs que nous courons sur ces volumes. Les 48 millions de m³ sont une garantie, pas un stockage. Si vous faites le total du stockage dans les barrages de la SHERM, vous n'allez pas trouver 48 millions de m³, car on considère que cela se re-remplit en partie. Donc, la problématique des écoulements dans l'année et non pas en interannuel est fondamentale. Si on n'a pas les écoulements, on n'a pas les 48 millions de m³. Ces dernières années, c'était très tangent, voire insuffisant, et

comme nous n'avons jamais eu besoin des 48 millions de m³ complets, c'est donc passé. Mais c'est pour ça qu'il y a eu certaines décisions, des restrictions qui n'ont pas toujours été comprises par tout le monde. Car, il reste de l'eau mais on ne sait pas comment on va aller jusqu'au bout, on n'a pas forcément tous les volumes disponibles.

Il est évident qu'il y a des décisions à de multiples niveaux à prendre. Mais je suis aussi d'accord avec Bruno Coupry, si le SAGE dit « ça ne peut pas nous concerner, ne faisons rien subissons » c'est sûr qu'on subira ces sujets, il faut s'en emparer, il faut être acteur et proactif. Et c'est là où on arrive à peser.

Juste une dernière chose, la problématique de l'expérimentation, en effet, il y a une expérimentation qui est en cours pour regarder dans quelles conditions le financement du soutien d'étiage peut être pérennisé. C'est vraiment un enjeu de bassin, effectivement ce sont des décisions qui sont prises au niveau du comité de bassin. Aujourd'hui nous ne sommes que dans une phase d'expérimentation pour savoir comment tout cela est réalisable et finançable. Il n'y a aucun accord définitif et aucune décision définitive à ce jour.

Monsieur Jean-Luc SCHARFFE (AEAG)

En essayant de ne pas trop paraphraser ce qui a été dit et pour rassurer, peut-être, Madame ARGENTIN ou d'autres personnes ici, heureusement, il n'y a pas de cloisonnement entre ce que fait une CLE sur un SAGE et les travaux du comité de bassin.

Bruno Coupry a parfaitement résumé les enjeux, les atouts et puis les menaces qui peuvent peser sur les différents sujets qu'on évoque aujourd'hui. Notamment le sujet des soutiens des débits, de la mobilisation des volumes actuels, des menaces qui pèsent sur eux, et puis des perspectives. Le comité de bassin y travaille pour mobiliser des volumes supplémentaires.

L'expérimentation en cours sur le nouveau modèle économique voulu par le comité de bassin ne se fait pas à huis clos rien n'est décidé. Les CLE sont représentées dans les comités de pilotage de ces expérimentations qui portent à la fois sur la Neste et sur la Garonne. FNE me semble- il fait partie du COPIL, cela se fait donc en parfaite transparence et concertation. Il y aura forcément des retours sur cette expérimentation qui seront faits aussi ici à la demande de la CLE, dans cette instance.

Madame Cécile ARGENTIN (FNE)

Il serait intéressant que l'ensemble de la CLE ait un retour sur cette expérimentation.

Pour le COPIL, je n'ai pas eu de confirmation.

Monsieur Jean-Luc SCHARFFE (AEAG)

Je pense que vous l'aurez bientôt.

Monsieur Xavier VANT (DDT du Gers)

L'État veillera à faire les arbitrages entre l'eau dans les barrages et puis les nécessités publiques qui en découlent, c'est ce qui s'est passé cette année, par exemple avec les travaux sur le barrage de l'Oule, en fonction bien sûr de l'eau disponible. Mais de toute manière, il y a bien un arbitrage qui sera pris au final et qui remonte ensuite du niveau départemental, au niveau régional et s'il le faut au-dessus du niveau régional, si besoin.

Madame Maryse BEYRIE (PETR Pays des Nestes)

Je voudrais revenir sur le renouvellement des concessions qui est quand même une problématique que nous rencontrons sur la Neste et sur la partie, notamment haute des vallées. Je voudrais souligner le fait que le non renouvellement d'une concession entraîne inévitablement une dégradation du parc hydroélectrique, qui, peut-être in fine, si ce n'est pas fait rapidement, ne pourra pas jouer pleinement son rôle sur cette transition énergétique et le rôle que nous voulons lui donner au niveau de la CLE.

Je pense qu'il serait important que nous puissions également avoir une démarche dans ce sens pour que les signatures puissent intervenir dans les meilleurs délais.

Tendances et scénarios

Monsieur Bernard GENDRE (Président de la CLE SAGE NRG)

Nous passons au point « tendances et scénarios ».

Madame Karine LIERON (Animatrice du SAGE NRG)

Un document vous a été transmis, concernant la méthode d'élaboration des tendances et scénarios : comment travailler pour que la CLE détermine vers quoi elle veut aller pour différents thèmes tels que l'eau bleue, l'eau verte, l'environnement, la biodiversité.... Sur la base de l'état initial diagnostic qui vous a déjà été fourni et de la concertation préalable.

Ensuite, vous devrez travailler sur la stratégie, c'est-à-dire comment fait-on pour y aller.

A partir d'une douzaine de thèmes qui vous sont proposés et sur chaque thème, l'idée est d'arriver vers un objectif souhaitable thématique, toujours sous le filtre de l'eau

Puis nous allons déterminer les freins, les leviers pour chacun de ces thèmes, que l'on a commencé à travailler dans l'état initial diagnostic, la concertation préalable. Lors des commissions géographiques Nous déterminerons pour chaque thème un objectif souhaitable et par itération on arrivera à trouver un objectif faisable sur notre territoire.

Le point d'entrée principal et qui va nous guider tout le long, c'est le climat et l'hydrologie.

Nous vous avons transmis une note hydrologique qui est notre assise technique et scientifique. Pour pouvoir avancer, dans les documents, vous avez aussi une note très résumée d'hydrologie que l'on va vous présenter aujourd'hui de façon très succincte.

Monsieur Bruno COUPRY (EAUCEA)

Pourquoi ce focus introductif à la phase tendances et scénarios sur les changements climatiques ? Ce qu'on nous annonce, ce qu'on commence à vivre, va tout bousculer. Rester sur des aspects tendanciels, la démographie va faire ceci, tel type de d'activité va évoluer dans tel sens, aujourd'hui, ça continue d'exister bien sûr, mais c'est quand même vraiment bousculé par un phénomène qui est absolument majeur et qui va impacter tous les compartiments du SAGE.

La température par exemple, de l'air, c'est aussi la température des cours d'eau. La température des cours d'eau, c'est la biologie des cours d'eau. Une sécheresse, c'est la moitié des arbres d'une forêt qui meurt, c'est un paysage qui change. L'agriculture, c'est aussi d'autres manières de s'adapter à ces nouveaux régimes qui vont arriver et les débits des cours d'eau bien sûr, qui sont la ressource qu'on peut gérer aujourd'hui, vont aussi être impactés. Le schéma théorique, on le connaît.

On commence à avoir une idée des grandes tendances, au sens où ça va se dégrader ; je crois qu'il n'y a plus d'ambiguïté aujourd'hui. La grosse difficulté qu'on a, c'est de combien ? Tout l'exercice qu'on va avoir à conduire collectivement, puisqu'on ne travaille pas pour le passé mais vraiment sur de la projection sur le futur, est de savoir comment intégrer dans une politique publique des choses sur lesquelles on n'a pas réellement de certitude. C'est un sujet absolument essentiel. Il faut se dire qu'on parle beaucoup des travaux du GIEC et le vocabulaire est bien connu. On est en train de faire sortir des laboratoires de climatologues des informations dont on leur dit que la société a besoin et la société va transformer ces informations en modalités de gestion. Mais tout ça bouscule tout le monde, bouscule les scientifiques qui ne sont pas forcément prêts à ça. Quand vous discutez avec eux, ils se font des cheveux blancs sur les hypothèses qui sont mises en avant et la complexité du système, même si il n'y a pas d'ambiguïté sur le sens de l'histoire.

Pour passer de ces grandes tendances à de la gestion, ce qui est la question qui nous est demandé, (par exemple quel volume pourrait-on prélever demain ?), on a à affronter une réelle difficulté. Donc une des idées générales que je vais vous illustrer au travers notamment de l'aspect hydrologique est de vraiment prendre le temps collectivement, sur la manière d'aborder la connaissance aujourd'hui autour de ces interrogations.

Je vais prendre un exemple que je cite souvent dans des études de cette nature. On a l'habitude quand on travaille en hydrologie, de considérer que les 30 dernières années, et cela nous racontait à peu près toutes les hypothèses de gestion qu'on pouvait avoir. En crue, on vous parlait de la crue centennale. Mais c'est quoi la crue centennale de 2030 ? Vous connaissez la crue centennale du siècle dernier, mais vous ne connaissez pas celle de 2030. Je prends cet exemple qui est assez concret, juste pour dire qu'on va demander de réajuster des politiques publiques, avec en plus des incertitudes habituelles sur la politique environnementale, une nouvelle incertitude qui est celle du périmètre dans lequel on va travailler.

On a toujours eu l'habitude de travailler dans une boîte qui était définie : l'année de sécheresse, la canicule de 2003, l'année de sécheresse de 89, tous ces éléments qu'on avait en réflexe ; mais la boîte dans laquelle on a défini le champ des possibles va se déplacer, ça va être une autre boîte mais quels sont les bords de la boîte ? C'est vraiment la question qui nous est posée et vous n'aurez pas une réponse scientifique uniquement. Il y a aujourd'hui 70 modèles hydrologiques qui sont en train de tourner sur votre territoire. Si je vous avais montré les courbes de ces 70 modèles, vous diriez, mais cela va de rien à beaucoup, et qu'est-ce que je fais avec ça ? Donc il va falloir qu'on soit en capacité au niveau de la CLE, non pas de dire ce qui est la vérité scientifique, personne ne pourrait le faire à l'instant « t », mais quelle est la prise de risque que collectivement on s'accorde à prendre ou ne pas prendre ?

Je pense que la responsabilité historique qu'on a aujourd'hui dans ces politiques de l'eau c'est peut-être ne pas en faire trop en disant « mais finalement il y aura plus jamais d'eau, on arrête tout ou ne pas en faire assez en disant mais finalement on emmène les territoires dans des impasses ». C'est un équilibre qui est compliqué. Et la CLE en particulier est là aussi pour accompagner le territoire dans ce sens.

Je vais juste vous faire quelques éléments de démonstration qui vous montrent que les enjeux sont quand même importants. Premier élément par exemple sur l'aspect historique, ce sont des données qui avaient déjà été citées dans l'état des lieux sur le passé récent, on ne parle pas de projection, on parle de certitude puisque c'est de l'observation. Les températures ont augmenté d'à peu près 0,2° par décennie depuis les années 50, ça fait à peu près 1,2° de plus depuis 1950. Vous me direz 1,5° de plus, ce n'est pas beaucoup. Sauf que par rapport à 12 ou 13° de moyenne, ça fait beaucoup quand même.

La principale conséquence que vont avoir ces températures - c'est qu'elles vont augmenter, ce qu'on peut appeler, la part des Angès du territoire, c'est-à-dire l'évaporation donc le paysage au sens large, les forêts, l'agriculture, les jardins, et cetera. Et cette part des Angès qui s'évapore, qu'on appelle l'évapotranspiration, est directement liée à la température. Ce sont des millions de m3 qui vont être évacués au travers de ces nouveaux phénomènes. Ces millions de m3 qui s'évacuent dans l'atmosphère disparaissent de nos cours d'eau et ce qu'on peut voir aujourd'hui quand on parle de 770mm par an d'évapotranspiration et qu'en 2070-2090, on va augmenter cette évapotranspiration de 150mm par an. 150mm par an c'est exactement ce qui coule aujourd'hui dans les rivières de Gascogne toute l'année, y compris l'hiver. C'est à dire que l'évaporation qu'on nous promet, en gros, si je rapproche des chiffres comme ça brutalement, on se dit finalement elle va consommer tout le reste d'eau qui coule.

Heureusement, c'est plus compliqué que ça, parce que le régime de l'évaporation est saisonnier. On a 2 territoires qu'il va falloir traiter de façon distincte avant de les relier entre eux en termes de gestion ; c'est la montagne d'une part et la Gascogne d'autre part. Sur la montagne, il y a des travaux qui ont été fait, notamment au travers de PIRAGUA, porté par l'INRAE qui a évalué un certain nombre de scénarios hydrologiques. Le travail s'est saisi de projections climatiques et les traduit en débit. Ce graphique représente exemple, sur le bassin de L'Oule. Ce qui se passe dans l'hydrologie de L'Oule est représentée aujourd'hui par les grands rectangles qui sont représentés par saison. Donc 4 saisons, 4 rectangles. Le contour du rectangle, c'est ce qu'on a vécu dans le passé. Le contour bleu, c'est ce qui nous attend à moyen terme d'ici une trentaine d'années, donc ce qu'on peut voir c'est que par exemple en hiver, pas de modification des écoulements significative. Ça veut dire que l'hiver

continuera de couler comme aujourd'hui, mais comme on est en montagne, il coulera beaucoup l'hiver vous le savez puisque c'est de la neige. Au printemps, on commence à voir une légère érosion du régime des eaux qui arrive et cette érosion devient tout à fait conséquente, très importante au cœur de l'été, et se prolonge pendant l'automne. Ce qu'on nous a dit tout à l'heure sur la gestion des 48 millions de m³ de stocks en fait, est fondé sur la permanence du régime de la boîte carrée. Si on dégrade le remplissage des réservoirs pendant l'été, on réduit d'autant la capacité de ces réservoirs à réguler les débits de la Neste pendant l'été.

L'exercice qu'on a à faire est de se projeter en 2050, horizon qui est accessible à la pensée. La tendance est sans ambiguïté. On a aujourd'hui une baisse de la ressource en eau de la Neste qui va être significative et qui va peser non seulement sur les débits de la Neste naturels, mais aussi sur la capacité à remplir et à tenir les stocks des réservoirs de la Neste et aussi à continuer de produire de l'énergie avec ces réservoirs, sachant, je le rappelle quand même, qu'une partie de cette énergie participe malgré tout à l'entretien de ces ouvrages et à leur modernisation.

Le prochain schéma présenté, avec tous les bémols dont j'ai parlé sur les scénarios climatiques et les hypothèses, vous représente aujourd'hui comment on peut passer d'un changement climatique à un enjeu de gestion. La question peut être posée de façon extrêmement simpliste. Vous avez un diagramme qui présente en gros tous les débits qui arrivent à la Neste au niveau de Sarrancolin. Ce qui est dérivé par le canal est représenté en orange clair et ce qui reste à la Neste, je dis bien ce qui reste à la Neste, c'est-à-dire ce qui déverse à Sarrancolin qui arrive à La Neste aval, puis qui arrive à la Garonne et représentée en marron. Aujourd'hui, l'ordre de grandeur, c'est on peut un peu moins de 600 millions de mètres cubes qui circulent, mais déjà entamés par les dernières années, on est en réduction. Aujourd'hui, l'ordre de grandeur des dérivations du canal dans les dernières années, on est autour de 198 millions de mètres cubes dérivés par le canal, disons qu'il reste à peu près 400 millions de mètres cubes qui arrivent sur la Neste aval. À l'horizon 2050, on va réduire notre système. Et la question qui est posée au gestionnaire, c'est-à-dire à vous, en responsabilité de décider, c'est comment on fait si on passe de presque 600 millions de mètres cubes à 450 millions de mètres cubes en 2050 ? Il va y avoir une restriction du système qui va s'exercer, portée par un ou l'autre des territoires.

Je simplifie, mais c'est vraiment à mon avis essentiel dans les débats qui nous animent, est-ce qu'on réduit la part des 190 millions du canal de la Neste ou est-ce qu'on laisse grignoter progressivement la part des débits résiduels qui restent à la Neste aval. Ce sont des valeurs qui sont des valeurs médianes de modèles médians, qui cachent la réalité de l'année sèche ou de l'année humide du modèle humide pour être parfaitement honnête. Cela veut dire que, dans les règles de décision, la capacité à garantir la dérivation même du canal de la Neste est entamée par les 2 bouts, l'eau qui circule dans la Neste mais aussi la capacité à re-remplir les ouvrages. C'est très important parce que l'eau du canal de la Neste, vous le savez, réalimente les cours d'eau gascons, certes, mais elle contribue aussi à recharger les ouvrages de coteau qui sont l'assurance estivale qu'on donne sur le système. Si on n'a pas la dérivation de la Neste sur une année sèche, on a du mal à remplir ces ouvrages avec leur seul bassin versant.

Donc on est dans un système dans lequel l'ensemble des ressources sont complètement connectées entre elles. Et on arrive dans un domaine où il est possible qu'on ait des menaces visant le remplissage des stocks. C'est pour cela que, avant même la question de construire des nouveaux ouvrages, qu'on doit immédiatement mettre à côté, c'est comment on les remplit ? Aujourd'hui, vous avez une infrastructure qui a entre 100 et 30 ans, il faut l'entretenir, la renouveler, pourquoi pas l'augmenter ? Mais à coup sûr, il va falloir changer les modalités de gestion. Donc c'est une question qui est très complexe parce qu'on ne peut pas vous apporter une réponse définitive en disant le déficit précis. En revanche, on aura à dire voilà la nature des risques vers lesquels on s'oriente, et arriver à en gros délimiter les ordres de grandeur est intéressant.

Après ce premier travail qui a été fait sur la Neste par l'INRAE, il va y avoir des nouveaux modèles qui vont sortir qui sont faits dans le travers d'un modèle qui s'appelle explore 2.

L'exposé que je viens de faire là il est important de l'avoir avec des experts qui vous expliquent quels sont les limites jusqu' où on peut aller. En gros, quel est le pari raisonnable qu'on peut collectivement prendre autour de cette question ?

Si on regarde les rivières de Gascogne sur cette diapositive, vous reconnaissez une organisation en 4 saisons, qui est à peu près à peu près la même. On voit que la plupart des barres s'orientent vers la baisse en bas. On vous dit les débits vont baisser de 30%, de 40%. Ce sont des chiffres très pratiques à retenir. La difficulté c'est que quand on est sur la Gascogne, quand il n'y a pas d'eau moins que 0, cela fait 0. Donc on se retrouve dans un système où les changements climatiques sur la Gascogne seront une réelle traduction d'un problème qui va toucher toute la biosphère du système, parce les sols seront plus secs, les cultures souffriront plus, et on se retrouvera finalement dans une situation plus délicate.

Donc c'est un peu anxiogène, mais il faut anticiper et tout l'enjeu de l'exercice qui nous attend, c'est de se dire, quels sont nos moyens d'action, quels sont nos moyens de peser là-dessus ? Quel est le poids des usages, par exemple sur ce qu'on observe là ? Est-ce que on a un levier pour agir là-dessus ? Et puis si jamais on a des leviers trop insuffisants, il faudra revoir le niveau des ambitions. C'est un peu vexant puisqu'un SAGE normalement est fait pour augmenter le niveau d'ambition, mais là ce n'est pas le SAGE qui décide de l'ambition, mais c'est un événement extérieur qui vient nous percuter.

Dernier point quand même, ne jamais oublier que l'on a aussi une responsabilité territoriale sur l'atténuation des causes du changement climatique. Donc il ne faut pas non plus être uniquement dans un système d'adaptation, mais je pense que le SAGE doit aussi faire toute sa place aux politiques d'atténuation pour qu'on prenne notre part dans le défi qui attend toute la planète.

Madame Cécile ARGENTIN (FNE)

Un élément de complexité supplémentaire malgré tout, c'est que la basse Neste contribue au bassin de la Garonne, à Toulouse et l'alimentation d'eau potable. Donc on voit bien, sur les arrêtés Inter bassins que c'est aussi, bien que ne nous appartenons pas en termes de territoire, un élément qui rentre en jeu dans la gestion de la Neste et des rivières de Gascogne également sur ce qu'on laisse dédié à ces débits-là.

Monsieur Nicolas DAURENSAN (CACG)

Je voudrais en profiter pour ré-insister afin que tout le monde comprenne. Bruno Coupry a parlé en termes moyens et médian. Mais un des gros enjeux auxquels on va avoir à faire face dans l'avenir, c'est l'irrégularité. On l'a déjà vécu ces dernières années. On a des années qui ne se ressemblent jamais mais qui sont de plus en plus irrégulières. Cela va s'accroître et donc je partage totalement le point de vue, que dans le futur on devra beaucoup plus se pencher sur une problématique de gestion interannuelle de tous les stocks d'eau dont on pourra encore disposer parce que l'on n'aura plus de garantie annuelle. Ce qui a été le fondement du système, tous les ans on remet les compteurs à 0, ça n'existera plus-. C'est un risque qu'il va vraiment falloir prendre en compte dans toutes nos réflexions.

Monsieur TINTANE (Communauté de communes Landes d'Armagnac)

Dans la présentation qui a été faite, vous avez parlé du système de l'évapotranspiration -l'eau ne se perd pas lorsque la mécanique de l'évapotranspiration se met en route-. Le cycle des nuages fait que, jusqu'à preuve du contraire, de temps en temps, ils se vident. Donc, ils font partie très spécifiquement du cycle. C'est simplement du bon sens, en se disant que si je crée tous les phénomènes qui favorisent la création des nuages, en développant la végétation, mécaniquement, si les nuages s'arrêtent et aujourd'hui se déversent, il suffit seulement d'arrêter l'eau. On le voit aujourd'hui, toute l'eau qui part se stockerait. Bien sûr, il faudrait l'organiser, mais d'une manière assez simple et avec du bon sens et se dire : j'ai de la forêt, des espaces agricoles qui génèrent l'évapotranspiration : quel est le cycle qu'ils permettent de pouvoir faire ? C'est que derrière j'arrête les nuages en partie lorsqu'ils veulent bien être généreux. Mais il me semble que cette partie-là en fait n'est pas complètement abordée, l'enjeu de l'eau verte est extrêmement important.

Monsieur Bruno COUPRY (EAUCEA)

Certes, les nuages on en profite aussi ici, mais ils finiront peut-être dans les Alpes, dans le Caucase. Là où je pense que la question est intéressante, c'est de voir comment les systèmes forestiers, les systèmes agricoles effectivement vont réagir à ça. Je crois que c'est là la question centrale. Est ce qu'on peut imaginer des stratégies qui favorisent la rétention de l'eau ?

On va commencer par le sol qui est un enjeu central du SAGE, comme détaillé dans l'état des lieux. Vous avez raison d'insister sur cette question agronomique au sens large.

Ensuite, je pense qu'on va laisser partir les nuages et qu'on fera avec ceux qui nous arrivent du ciel. La difficulté c'est que les modèles climatiques dont on discute, on voit qu'on dépend de la Neste et que modéliser un système montagnard dans le futur, c'est très compliqué.

Concernant les nuages, juste un exemple, que sera le fun en 2050 avec une température augmentée de 3° ? Si vous savez répondre, vous avez répondu à la question des nuages.

Madame Cécile ARGENTIN (FNE)

Dans votre document qui est mentionné méthode, vous parlez d'une étude en cours sur le GIEC. Il a publié des documents, un certain nombre, dont certains sur les solutions. Il me semble que ce serait bien que l'on puisse avoir, en amont des ateliers de réflexion que vous allez proposer pour le futur dans le cadre de ce SAGE, une présentation de cela, notamment sur le modèle agricole, de l'information qui conduirait à une réflexion un peu différente au-delà de toute cette présentation sur l'hydrologie.

Madame Karine LIERON (Animatrice du SAGE NRG)

Il semble en effet absolument nécessaire de faire une large diffusion de ces informations sur l'évolution du climat et de l'hydrologie, des modélisations et d'aller plus loin pour comprendre justement et remettre dans un contexte national. Deux réunions publiques sont donc prévues en janvier avec des présentations prospectives climat par Météo-France, le projet national EXPLORE 2 porté par l'INRAE et la présentation de l'hydrologie déclinée sur le système Neste et rivières de Gascogne. Cela permettra de remettre en contexte pendant ces présentations les références dont vous avez parlé.

Monsieur Bruno SIRVEN (Arbres et Paysages 32)

Pour compléter ce qui vient d'être dit, la question de l'eau verte de la végétation, c'est vraiment fondamental que l'on puisse le travailler en ateliers et pas dans les interventions. Les végétaux ont de nombreux rôles sur le turbinage -si je puis me permettre- et le re turbinage de l'eau. Il y a beaucoup de résultats dans les documents du GIEC. Il va y avoir un gros enjeu à maintenir du végétal qui, quel que soit le climat, arrivera à s'adapter même si ce ne sera pas le même, on en est sûr.

La question qui se pose aujourd'hui à nous, c'est de ne pas aggraver la situation. On est en phase de désertification. Si on aggrave par nos pratiques d'aménagement et d'agriculture, cela pose question. Dès aujourd'hui, on est déjà en situation de crise. C'est vrai qu'on a eu cette béquille de pouvoir jongler sur 2 climats : le climat pyrénéen complémentaire avec le climat de plaine. Aujourd'hui, si les 2 climats deviennent déserts, on ne pourra jongler sur rien. Gardons cette eau qui nous tombe dessus, qui peut être nous retombe dans un cycle ou qui va peut-être partir dans le Caucase. C'est urgent de le faire et on a les moyens de le faire par des pratiques d'agriculture, d'aménagement. Laissons pousser nos arbres par exemple, au lieu de s'acharner à enlever de la végétation. C'est un atelier avec des références scientifiques, qu'il va falloir mettre en place, non pas pour nous convaincre mais réaliser la chance que nous avons encore d'avoir cette capacité d'avoir du vert sur nos territoires et d'en profiter pour garder plus d'eau.

Madame Karine LIERON (Animatrice du SAGE NRG)

Le 23 janvier et le 30 janvier seront bien des réunions publiques. Nous vous enverrons les communications, début janvier afin de pouvoir les diffuser largement à votre niveau. Elles seront aussi l'occasion de lancer la concertation continue et de répondre à la demande des garants qui avaient été faite à ce sujet-là.

Nous vous proposons aujourd'hui 7 commissions géographiques qui seront présidées par les présidents des structures GEMAPI qui sont présentes aujourd'hui. Dans chacune, il y aura des visites le matin et du travail en salle pour déterminer justement ces objectifs communs sur les 12 thèmes qu'on vous a montré tout à l'heure, avec un filtre qui sera celui du réchauffement climatique et de l'hydrologie.

Ce qui est proposé c'est que sur la Commission géographique Osse Gélise Auzoue, on parle de biodiversité et d'eau verte avec la visite des étangs d'armagnac et la Gélise.

Sur la Commission géographique Baïse, il y aura 2 réunions. La première sera à côté de Nérac pour parler eau potable et assainissement avec une visite de la station d'eau potable et parler de tourisme autour du port. Dans le Sud, au niveau du plateau de Lannemezan- ça a été très demandé-parler de zones humides et visiter l'ouvrage hydraulique de Puydarrieux.

Sur le bassin versant du Gers, on parlera qualité de l'eau, eau potable et justement de l'eau verte qui a été mentionnée et qui est un des leviers principaux pour notre territoire puisque non seulement c'est un moyen de stocker l'eau mais aussi d'avoir notre rôle en termes d'atténuation sur le changement climatique. Nous visiterons la station d'eau potable de Chélan et la ferme de la Mirandette.

Sur Gimone Arrats, à Saint-Clar visiterons l'Écoquartier pour parler urbanisme, population et aménagement et puis parler de gestion de milieux aquatiques avec visite de rivières par le SYGRAL .

Sur la SAVE, dans le secteur de Boulogne sur Gesse, on parlera d'eau verte et agriculture avec la coopérative Val de Gascogne qui ferait une visite bout de champ pour leur programme VALSOL, et ripisylves et milieux aquatiques avec le syndicat de la Save et affluents.

Et sur la Neste, ce qui avait été largement demandé pendant la concertation préalable, une visite de la centrale hydroélectrique de Saint-Lary-Soulan, et parler au bord de la Neste d'Aure avec le PETR du pays des Nests de transports sédimentaires, biodiversité et rivières.

Evaluation environnementale

Pour rappel, l'évaluation environnementale est une obligation réglementaire dans le cadre de l'élaboration du schéma d'aménagement et de gestion de l'eau. Le cabinet ECTARE avec Grégoire GUDIN nous accompagne pour réaliser cette évaluation environnementale.

Monsieur Grégoire GUDIN (ECTARE)

L'évaluation environnementale est une obligation réglementaire dans le sens où le SAGE aura très probablement des effets sur l'environnement. Mais c'est d'abord pour nous, une démarche qui doit servir à l'élaboration du SAGE, l'objectif étant bien sûr que le SAGE ait des effets les plus positifs possibles.

Plusieurs objectifs aussi, entre autres, c'est obtenir un SAGE qui soit cohérent avec les autres plans et programmes et notamment qu'il soit en cohérence avec le SDAGE.

Notre intervention s'établit tout au long de l'élaboration jusqu'à ce que le SAGE commence à mise en œuvre.

Nous avons travaillé principalement sur l'état initial de l'environnement, donc la définition des enjeux environnementaux. Le document est non figé, et continuera à évoluer tout au long de l'élaboration du SAGE avec des mises à jour et en prenant en compte les travaux. On développe 7 grandes thématiques. Le but est d'avoir une vision assez exhaustive du territoire sur tous les enjeux environnementaux qui peuvent être présents, y compris des enjeux environnementaux sur lequel le SAGE n'aura à priori que très peu d'effets. Mais ils sont quand même décrits de manière proportionnelle aux effets probables d'un SAGE.

Cet état initial de l'environnement se conclut par des enjeux environnementaux en lien à chaque thématique.

Le territoire Neste et rivières de Gascogne est concerné par 2 régions et donc son autorité Environnementale est l'Inspection générale de l'Environnement et du Développement durable (IGEDD) basée à Paris. Le président de la CLE l'a consultée mi-juillet pour une demande de cadrage de l'évaluation environnementale. Une première réunion a eu lieu entre le Président de la CLE et 2 personnes de l'IGEDD. Cela donné lieu à un avis mi-octobre

Madame Karine LIERON (Animatrice du SAGE NRG)

On peut comparer cette évaluation environnementale à celle portée par les garants sur la concertation citoyenne, c'est à dire qu'il y a un tiers qui va avoir du recul, qui va regarder la cohérence de ce qu'on est en train de faire dans l'élaboration de notre document, par rapport aux autres plans et programmes et qui va avoir une analyse un peu plus macro sur notre travail, pouvoir nous recadrer au fur et à mesure pour qu'on ne dévie pas.

Concernant la demande de cadrage IGEDD, il s'agit d'un avis de cadrage plutôt standard sur la méthode pour être sûr d'être sur le bon chemin. Pour rappel, cet avis sera joint aux documents du SAGE pendant l'enquête publique. Il y a tout intérêt à travailler dès le début avec l'Autorité Environnementale pour être sûr d'aller dans la bonne direction, avoir des documents où tout est bien pris en compte.

Evaluation environnementale

Madame Marion HARLE (Animatrice du SAGE NRG)

En 2022, s'est réuni le groupe technique zones humides du territoire Neste et rivières de Gascogne. Nous avons constitué une première base de données cartographiques : Aujourd'hui, 10 000 hectares de zones humides sur le territoire sont connus, ce qui correspond à 1,2% du territoire. Il est nécessaire d'actualiser et de compléter cette connaissance. La première étape est de réaliser une étude pour pré-localiser les zones humides probables via une modélisation sous logiciel cartographique. La deuxième étape est de réaliser un inventaire par des investigations de terrain. Je rappelle que ces données sont bien des couches d'information très utiles par exemple pour les syndicats GEMAPI pour connaître les zones humides de leur territoire et faire le lien avec la rivière et les inondations; ou dans le cadre des documents d'urbanisme afin d'identifier les zones humides probables ou connues sur leur territoire pour élaborer leur PLU.

L'étude de pré-localisation des zones humides a été réalisée, en régie, en 2023, avec un alternant en SIG, Allan CORBE, qui était à l'IUT d'Auch. Nous disposons maintenant d'une cartographie des zones qui sont en capacité d'accueillir de manière plus ou moins forte une zone humide. Sur la surface du SAGE, nous avons 14% en probabilité très forte ou forte d'accueillir une zone humide, sans prendre en compte les impacts des activités humaines, le drainage, les zones de bâti etc....

La deuxième étape, sur ces zones qui ont une très forte ou forte probabilité d'accueillir une zone humide, c'est de faire un inventaire de terrain, via des relevés de sols ou botaniques pour avérer le caractère humide de la zone. Ces prospections de terrain seront réalisées en 2024 et 2025.

Animations et sensibilisation

Madame Sarah LABRIFFE (Animatrice du SAGE NRG)

Le groupement des différents CPIE interviennent pour le compte de la CLE pour aller sensibiliser les jeunes, puisque c'est un axe fort que vous aviez demandé au tout début de la démarche. Il est prévu 82 animations par an (2023-2024-2025) auprès des jeunes : des écoles élémentaires, jusqu'aux étudiants du supérieur, CLAE, événements avec des jeunes....

Vous pouvez diffuser cette information pour prendre rendez-vous directement avec le CPIE, pour ces sensibilisations.

En 2023, mi-octobre, 80 animations avaient été réalisées et 1530 jeunes sensibilisés.

Monsieur Bruno GABRIEL

Je tiens à exprimer un satisfecit puisque l'IUT d'Auch a pu profiter de cette campagne de sensibilisation lors de sa rentrée climat. C'était la première fois qu'on mettait ça en place, et nous avons pu profiter des savoirs faire

du SAGE avec une animation autour d'une maquette en plus. Les étudiants sont attentifs et conscients des enjeux qu'il y a pour leur futur.

Madame Sarah LABRIFFE (Animatrice du SAGE NRG)

On peut citer aussi les animations qui ont été faites directement par la cellule d'animation (en plus de la concertation citoyenne):

- Suivi et accompagnement de 3 projets tutorés qui ont été menés avec 53 étudiants (par exemple la création de la maquette zones humides, par les BTS de Masseube). ;
- 4 interventions scolaires ont sensibilisé 400 jeunes.
- 3 cinés débat auxquels on a participé et qui ont rassemblé 190 personnes
- Participations à des événements sur le territoire (festival autour de l'eau ...)

A noter les prochains événements avant la fin de l'année ! :

- le 11 novembre, foire de la Saint-Martin à L'Isle-Jourdain,
- le 23 novembre, Ciné débat à Auch pour la sortie nationale du documentaire « La rivière », le réalisateur sera présent et également Monsieur Savary qui introduira la soirée.
- Le 23 novembre, ciné débat autour du film « La Neste à Andiran à la salle des fêtes.

Pour rappel, toutes les informations sont diffusées sur les réseaux sociaux du SAGE NRG

Vous avez à disposition les cartes en relief du SAGE et différents jeux d'exposition, donc l'exposition sur les enjeux du SAGE qu'on a en version extérieure et intérieure. Ne pas hésiter à nous contacter directement pour réserver ces outils et les faire tourner au maximum.

Monsieur Bernard GENDRE (Président de la CLE SAGE NRG)

Je voudrais en profiter donc pour dire à tous les élus de communauté de communes, de communes ou de syndicats de ne pas hésiter à utiliser ces supports de communication. Ils peuvent être mis à l'extérieur, sur votre domaine public ou dans vos écoles et c'est un très bon outil de communication dont s'approprient les citoyen.nes.

Je tiens à remercier tous les présidents des commissions géographiques car si la concertation citoyenne s'est bien passée, c'est aussi grâce à votre investissement personnel. Toutes se sont bien passées et c'est grâce à vous.

Madame Sarah LABRIFFE (Animatrice du SAGE NRG)

Vous avez aussi à votre disposition la vidéo de présentation du SAGE et des enjeux.

Enfin il existe le documentaire, « les veilleurs de Tourbières », qui parle de tourbières, de milieux humides, sur le plateau de Lannemezan (contacter directement l'AREMIP aremip2@gmail.com); ou le film « La Neste, dans chaque vallée coule une rivière » pour diffuser le film sur la Neste (Contacter directement Monsieur Philippe Mas, masphilip@gmail.com).

Pour information, Christophe Castillon qui est dans la salle aujourd'hui, en train de tourner, qui a réalisé le premier film la Neste, est sur un projet de nouveau film « De terre et d'eau », sur les rivières de Gascogne.

Monsieur Philippe BLANCQUART (Communauté de communes de la Lomagne Gersoise)

Nous avons eu énormément de pluie ces derniers temps. J'avais d'ailleurs fait part de cette même réflexion à l'attention de Monsieur le préfet lorsqu'il nous a rendu visite à la Communauté de communes de la Lomagne Gersoise. Je pense qu'il est-il plus que temps de faciliter la construction de lacs collinaires, de faciliter les démarches administratives sur ces constructions et les démarches administratives sur le curage de ces retenues pour qu'on puisse en augmenter les volumes. Donc, j'aurais aimé, avoir une réponse de Monsieur le préfet ou de l'administration.

Monsieur Florent MITAULT (DDT 32)

Vous touchez un point important qui est la question de la remobilisation des volumes de retenues. Nous savons que le curage de ces retenues fait plutôt consensus par rapport à la création et cela fait bien partie des actions prioritaires qui peuvent être menées. Une expérimentation a eu lieu depuis un an et demi, menée avec l'Agence de l'eau Adour-Garonne. Elle a fait l'objet d'une inspection par Conseil général de l'agriculture, de l'alimentation et des espaces Ruraux (CGAAER) qui doit aboutir sur un plan national EAU dont les modalités restent à définir. Les services de l'État mettront en œuvre ce plan EAU, et on peut penser que les questions de remobilisation de retenues vont être dans les actions prioritaires.

Monsieur Bernard GENDRE (Président de la CLE SAGE NRG)

Les personnes chargées de ce dossier, sont venus me rencontrer en tant que Président de CLE pour mieux comprendre le territoire, ses spécificités suite à notre diagnostic du SAGE. Nos lacs collinaires ont été faits dans les années 1970-1980. On a vu malheureusement des coulées de boue qui vont directement dans nos fossés mais aussi dans nos lacs. Les agriculteurs voudraient voir avancer ce sujet : curer les lacs, consolider certaines digues, même si les travaux sont un peu coûteux pour les agriculteurs, cela veut dire récupérer des volumes, et revenir au remplissage initial. Le Département du Gers par exemple a fait des travaux sur ses ouvrages pour que les digues soient sécurisées et retrouver le volume initial.

Planning prévisionnel

Monsieur Bernard GENDRE (Président de la CLE SAGE NRG)

La prochaine réunion de la CLE est prévue en juin 2024. Les réunions publiques à Auch et Arreau auront lieu en janvier 2024, des commissions géographiques de février à avril.

Points divers

Monsieur Guy MANTOVANI (SYGRAL)

Je me permets de m'exprimer sur un sujet qui me préoccupe beaucoup et dont je suis dans la lignée du président de SM3V Etienne SAVARY : Les coupes drastiques des ripisylves auxquelles on assiste sans pouvoir réagir. Nous avons, déjà sur mon secteur Homps et Monfort, assisté à un désastre sur les bords de l'Arrats. Nous avons donc mordu notre frein, on ne savait pas trop ce qu'il fallait faire. Il se trouve qu'il y a à peu près un mois, Monsieur Savary avait donné l'alerte à Monsieur le Préfet, et pour soutenir sa démarche. Nous nous sommes rendus à Tirent-Pontéjac, dans la vallée, à côté de Simorre, où nous assistons au même désastre. J'ai envoyé un courrier à Monsieur le préfet, car aucune réglementation n'existe et, personne ne sait ce qu'il faut faire pour arrêter l'entreprise qui fait des désastres pareils, avec un engagement de récupérer des milliers de tonnes de bois. Je remercie les services de l'État, Monsieur le préfet, en particulier, qui m'a répondu et soutenu. Il m'a promis très prochainement de prendre un arrêté et de se préoccuper à cette situation, pour que l'on puisse intervenir avant qu'il n'y ait un désastre sur l'eau, sur la rivière. On ne peut pas accepter ça, on doit protéger nos rivières, l'eau potable, l'irrigation, et prendre des mesures, même des sanctions envers ceux qui se permettent de faire n'importe quoi sur les bords de nos cours d'eau. Je tiens à vous dire combien je suis triste et déconcerté devant cette situation.

Monsieur Bernard GENDRE (Président de la CLE SAGE NRG)

Monsieur MITAULT (DDT32)

Vous avez raisons sur l'importance des ripisylves et de toutes les fonctionnalités qu'elles peuvent apporter en tant que bande tampon, d'où l'intérêt de les préserver. Suite à votre courrier, les services de l'Etat sont intervenus pour demander à l'entreprise de cesser ses travaux bien que réglementairement nous n'en ayons pas les bases, ce qu'elle a fait. C'est aussi montrer une certaine hostilité de la part des services de l'État sur ces pratiques. Après, dans le prolongement des travaux, des réflexions qu'avait initiées le préfet, Monsieur Brunetière, l'actuel Préfet, Monsieur Carrier souhaite réellement continuer les travaux, les réflexions sur la préservation des ripisylves avec un plan d'action. Différents acteurs sont autour de la table, les présidents des syndicats GEMAPI, Arbres et Paysages 32, et tout un tas d'acteurs qui sont déjà mobilisés par leurs actions. L'idée

est d'amplifier, en associant toutes les parties prenantes, tels que les propriétaires, les exploitants le long des ripisylves, de façon à prendre conscience que les ripisylves sont une ressource. Pourquoi pas ne pas l'exploiter le bois énergie mais dans des conditions qui ne sont pas celles dont nous venons parler. On peut penser que les travaux interagiront entre la CLE, le parc naturel régional, et ce plan d'action porté par le préfet qui, quand il aboutira, devrait avoir une réglementation, qui soit effectivement départementale et qui permettra d'être plus cadrante par rapport à la réglementation nationale sur ce sujet qui le mérite.

Monsieur SAVARY (Président SM3V)

J'avais interpellé Monsieur le préfet au mois d'août 2022 sur ce sujet des ripisylves. Les Ripisylves, tout le monde le sait, ont un intérêt important. Aujourd'hui, la mise à blanc de ces ripisylves, dans certains cas, est tout à fait légale, il faut le savoir. Les gens qui se permettent aujourd'hui de mettre à nu une ripisylve, il n'y a rien pour les en empêcher. Alors, ce que l'on réclame, nous, les syndicats Gémapiens qui travaillons sur les rivières, qui mettons de l'argent public sur les rivières, est que l'on arrive à un arrêté, parce que si on n'a pas une réglementation, un arrêté sur quoi s'appuyer, on n'arrivera pas à avancer, c'est primordial.

On ne peut pas se permettre de dépenser l'argent public n'importe comment, qui a été mis ces dernières années pour consolider des ripisylves, pour recréer des ripisylves et derrière, cela est transformé en coupe rase pour faire du bois énergie. On peut quand même exploiter pour faire du bois énergie en respectant un minimum. Il y a un vrai travail à faire là-dessus, on ne peut plus attendre, il faut vraiment aller vite là-dessus.

Tout comme Bruno Sirven, quand il parle de la haie et de l'arbre hors forêt, il faut vraiment agir très vite sur ces ripisylves, les protéger, et les redévelopper.

Monsieur Bernard GENDRE (Président de la CLE SAGE NRG)

Il semble que dans certains départements il y a des arrêtés préfectoraux concernant les ripisylves.

Monsieur Jeremy COMET (DDT31)

La coupe de ripisylves fait l'objet d'un arrêté préfectoral en Haute-Garonne afin d'éviter les coupes rases comme montrées sur les photos.

Sur la base d'un arrêté déjà pris en Ariège, nous avons réalisé, il y a 2 ans, au titre du code forestier, un arrêté préfectoral qui encadre et limite très fortement les coupes de ripisylves afin de préserver ces cordons. Il a fait l'objet d'une consultation du public et il a été pris par le préfet, il y a un an et demi de cela. Voilà, si ça peut inspirer les autres départements.

Monsieur SAVARY (Président SM3V)

Cet arrêté, je l'avais transmis à Monsieur le préfet il y a déjà un an et demi quand j'avais envoyé le courrier.

Madame Cécile ARGENTIN (FNE)

J'avais fait un courrier pour interpellier, justement le préfet et la CLE sur la nécessité pour les différents services de l'État des départements qui sont dans ce périmètre, d'harmoniser les réglementations, précisément dans la perspective de la protection des ripisylves. Il n'y a pas eu de retour depuis et donc j'aimerais savoir si un travail est fait de manière commune entre les départements sur ce sujet-là précisément mais aussi sur les autres réglementations de l'eau ? Il y a vraiment urgence. Est-ce qu'on va continuer à laisser traîner encore plus ? On le voit aussi sur l'Adour, il y a des coupes énormes qui sont faites. Il faut vraiment définir aussi quelle est la taille du cordon de la ripisylve parce que si c'est 1m, ce n'est pas suffisant bien évidemment, en termes d'érosion par exemple. C'est vraiment prioritaire, avec la pression que fait aujourd'hui, le bois énergie sur ces coupes, qui ont lieu, je le rappelle, en plus à n'importe quelle saison. Maintenant, on voit des coupes au mois de juin, en période de nidification, il n'y a plus de règles en fait, c'est vraiment un sujet hyper important.

Et donc quels sont les horizons ? Est-ce que, un, les DDT, vous travaillez ensemble sur cette harmonisation ? Et deux, quel est l'horizon réglementaire possible ? Il n'y a pas de bonnes intentions en la matière, il faut que ce soit des traductions réglementaires.

Monsieur Bernard GENDRE (Président de la CLE SAGE NRG)

La DDT vous a entendu.

Ceux qui font des coupes dans les forêts ou le long des rivières, au mois de juin ou juillet, je pense qu'ils n'ont jamais été bûcherons, ni agriculteurs.

Monsieur MITAULT (DDT 32)

Il est important que toutes les situations donc vous avez connaissance de coupes à blanc nous soient signalées parce que nous interviendrons systématiquement en se déplaçant.

La PAC indique déjà les périodes pendant lesquelles les entretiens sont interdits, en gros de la mi-mai à la mi-août. Il faut trouver un consensus, malgré tout, puisque l'idée n'est pas d'interdire l'exploitation de ces ripisylves à des fins de valorisation économique. Des discussions sont en cours avec la chambre d'agriculture actuellement pour pouvoir, je dirais aboutir à quelque chose qui soit judicieux, au niveau environnemental et économique

Par contre l'urgence nous la partageons. Les photos sont assez édifiantes. Mais c'est important de finir les réflexions menées par le préfet du Gers, avec les parties prenantes de façon à ce qu'elles soient actrices des mesures qui seraient posées réglementairement. La réglementation n'a de sens que si elle est comprise.

Et je pense qu'aujourd'hui, il y a encore quelques semaines en tout cas je l'espère, quelques mois et pas plus, pour pouvoir aboutir ces réflexions.

Monsieur Eric LABORDE (SERF)

Il y a autant de d'arbres peut-être coupés sur ces ripisylves, parce que c'est un problème aussi au niveau de l'agriculture. Le long des rivières ou de nos petits ruisseaux, il y a beaucoup de sols, le moindre vent coupe des branches. Je ne veux pas défendre les agriculteurs ou ceux qui possèdent ces arbres- là, mais il est vrai qu'il est très difficile d'entretenir ces arbres, ces ripisylves et que ce soit propre au sol.

Parfois, cela fait beaucoup d'ombre sur les cultures, mais aussi il y a en permanence des branches à ramasser, à entretenir. C'est un travail important, qu'en général, l'agriculteur fait, pour le bien-être de tout le monde, mais c'est surtout beaucoup de travail pour lui. Il faut se poser peut-être la question pourquoi c'est fait.

Je comprends qu'il faut conserver les arbres, des zones humides. Ce n'est pas pour une question pécuniaire, la plupart du temps, ces arbres- là sont brûlés ou enterrés. Ce n'est pas très bien, j'en conviens, mais je voulais juste relever ce point. La difficulté d'entretenir fait que souvent l'arrachage est important.

Madame Natacha JUVANON (DDT 32)

Je vais revenir sur la demande qui nous a été faite par courrier du 8 septembre 2022 de la part de FNE a sujet d'une comparaison des différents arrêtés préfectoraux sur les 6 départements concernés par le SAGE Neste et rivières de Gascogne et qui encadrent la protection de la ressource en eau au sens large, demande qui a été validée en CLE du 15 décembre 2022.

L'objectif était d'identifier les sujets qui faisaient l'objet de traitements potentiellement différenciés entre les départements. Souvent, aux regards d'enjeux propres à chaque territoire pour améliorer la connaissance et identifier les enjeux locaux et les solutions adaptées à ces enjeux.

17 thématiques nous ont été transmises par FNE : l'encadrement, l'autorisation de pratique, le faucardage, le drainage, les seuils de coupe à blanc, les réglementations de protection, les arrêtés de protection de biotope ou de ripisylve, ou encore des précisions sur la réglementation nationale (par exemple au débit de salubrité en sortie de station d'épuration)...

Pour répondre à la demande, nous avons proposé un tableau de synthèse qui dresse tous les arrêtés identifiés. Les 6 DDT du territoire ont participé à cette synthèse. Nous avons pris en compte uniquement les textes publiés, qui sont encore en vigueur.

Les enseignements qu'on tire de cet exercice : d'une part, les 6 départements ont participé, on a donc couvert l'ensemble du territoire du SAGE sur cette question. Il y a très peu de textes départementaux qui renforcent les réglementations nationales. Il y a 2 cas qui ressortent, le premier, ce sont des textes propres à la protection d'espèces, par exemple la jacinthe de Rome sur la commune de L'Isle Jourdain. Il y a un nombre conséquent de textes d'application de la réglementation nationale avec des seuils qui peuvent être définis départementalement, par exemple, les seuils de coupe. Il existe aussi des guides d'instruction. Nous accompagnons les pétitionnaires au niveau de l'État et il y a de plus en plus d'outils, de connaissances qui sont mis à la disposition du public sur tous ces sujets identifiés.

Le tableau vous sera transmis par la suite à la CLE pour diffusion aux membres de la CLE .

Clôture

Monsieur Bernard VERDIER (Vice-Président de la CLE NRG)

Cette CLE Neste et rivières de Gascogne est l'expression d'une démocratie autour de l'eau, avec les enjeux qui sont énormes. Je félicite toute l'équipe d'animation, les élus et le président qui sont convaincus de la nécessité et de l'urgence de trouver des bonnes solutions dans le partage, le dialogue et la parfaite connaissance des problématiques de l'eau. Ce travail de pédagogie est bien fait, il doit être amplifié et il nous garantit l'accès à l'eau pour tous demain.

Monsieur Bernard GENDRE (Président de la CLE SAGE NRG)

Je veux associer tous les départements qui font partie de ce SAGE et évidemment, toutes les structures publiques qui sont associées à cette CLE. Merci à vous tous.

Fin de la séance

ANNEXE 1

FICHE DE PRESENCE
Commission Locale de l'Eau
Neste et Rivières de Gascogne

7 NOVEMBRE 2023
Auch(32), Visio+ présentiel

Présences – Pouvoirs / Excusés

Membres de la CLE (90 membres) : 52 présents, 38 excusés (dont 5 pouvoirs)

1^{er} COLLEGE ETAT (14 membres, non nominatif) : **10 structures** Présentes ; **4** Excusées

Etaient Présents :

Préfecture de Haute-Garonne : Valérie FAGES (DDT 31)
Préfecture des Hautes-Pyrénées : Joana JORLY
Préfecture du Gers : Laurent CARRRIE
Préfecture du Lot-et-Garonne : Frédéric DOUCET
Préfecture du Tarn-et-Garonne : Lucie NAPOLITAN (DDT 82)
Agence de l'Eau Adour-Garonne Délégation Garonne Amont : Jean-Luc SCHARFFE, Emilie SALVO
Office Français de la Biodiversité Occitane : Pascal BROCHARD
Office National des Forêts : Olivier CHAZE
Agence Régionale de Santé Occitanie : Françoise CARLET (ARS 32)
Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement d'Occitanie : Anthony DELHAISE

Excusés :

Préfet Coordinateur de bassin Adour Garonne
Préfecture Hautes-Pyrénées
Préfecture Landes
Parc National des Pyrénées
Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt d'Occitanie

2^{ème} COLLEGE CT : (48 membres, nominatif) : **28** présents ; **20** Excusés (dont 5 pouvoirs)

Etaient Présents :

Département du Gers : Bernard GENDRE
Département des Hautes Pyrénées : Bernard VERDIER
Département du Lot et Garonne : Paul VO VAN
Syndicat de Gestion de la Save et de ses Affluents : Jean-Luc DUPOUX
Syndicat d'Aménagement Baïse et Affluents : David JOVE
Syndicat Mixte des Trois Vallées : Etienne SAVARY
Syndicat Mixte de Gestion des Rivières Astarac Lomagne : Guy MANTOVANI
Syndicat Intercommunal d'Assainissement et d'Eau Potable du Lizon : Jérôme SAINTE-MARIE
Syndicat des Eaux de la Région de Fleurance : Éric LABORDE

Syndicat Mixte Eau 47 : Geneviève LE LANNIC
Syndicat Mixte SCOT Gascogne : Max BALAS
PETR Pays des Nestes : Maryse BEYRIE

PETR Pays d'Armagnac : Marie-Claude MAURAS
Communauté de communes Aure Louron : Noël LACAZE
Communauté de communes Cœur et coteaux du Comminges : Alain FRECHOU
Communauté d'Agglomération Grand Auch Cœur de Gascogne : Bernard PENSIVY
Communauté de communes Astarac Arros en Gascogne : Céline SALLES
Communauté de communes des Coteaux Arrats Gimone : Bruno GABRIEL
Communauté de communes du Saves : Pierre GUICHERD
Communauté de communes Gascogne Toulousaine : Julien DELIX
Communauté de communes de la Ténarèze : Maurice BOISON
Communauté de communes de la Lomagne Gersoise : Philippe BLANCQUART
Communauté de communes Neste Barousse : Yoan RUMEAU
Communauté de communes Landes d'Armagnac : Serge TINTANE
Communauté de communes Albret communauté : Lionel LABARTHE
Commune de Lannemezan : Pierre DUMAINE
Communauté de communes Lomagne Tarn et Garonnaise : André AUZERIC

Excusés :

Département de la Haute-Garonne : Pascal BOUREAU pouvoir donné à Département des Hautes-Pyrénées
Département des Landes : Paul CARRERE
Département du Tarn et Garonne : Jean-Luc DEPRINCE pouvoir donné au SYGRAL
Région Occitanie : Jean-Louis CAZAUBON
Région Nouvelle Aquitaine : Florent LACARRERE
Syndicat Mixte des Bassins Versants de l'Osse, de la Gélise et de l'Auzoue : Gérard MIMALE
Syndicat des eaux de la Lomagne : Christian LAGARDE
Syndicat Mixte Trigone : Francis DUPOUEY
Syndicat des Eaux Barousse Comminges Save : Thierry REVEIL
Syndicat Armagnac Ténarèze : Jérôme CAZES
Syndicat départemental des stations de sport d'hiver : André MIR
Communauté de communes du plateau de Lannemezan : Alain DASQUE
Communauté de communes Pays de Trie et du Magnoac : Jean-Pierre ADER
Communauté de Communes Haut-Tolosans : Jacques LAMARQUE pouvoir donné à Syndicat de Gestion de la Save et de ses Affluents
Communauté de communes Cœur d'Astarac en Gascogne : Antoine MENDES
Communauté de communes Val de Gers : Philippe LALANNE
Communauté de communes Artagnan en Fezensac : Jean-Claude BOURGUIGNON
Communauté de communes Grand Armagnac : Philippe BEYRIES
Communauté de communes Bastide de Lomagne : Pascal NOBY pouvoir donné à Département du Gers
Communauté d'Agglomération d'Agen : Pierre DELOUVRIE
Commune de L'Isle-Jourdain : Pierre SABATHIER

3^{ème} COLLEGE USAGERS : (28 membres, non nominatif) : 19 structures présentes ; 9 Excusées

Etaient Présents :

Organisme Unique de Gestion Collective : Claudy BENEZETH
Chambre d'Agriculture Nouvelle Aquitaine (Chambre d'agriculture du Lot et Garonne) : Philippe BADIN
Chambre d'agriculture des Hautes-Pyrénées : Michel DUBOSC
Syndicat d'Agriculture Autorisée de Gramont : Laurent DIRAT
Les Bios du Gers : Philippe KINDTS
Coopérative agricole Occitanie : Jean-Louis MORVAN
France Nature Environnement – FNE 65 : Cécile ARGENTIN
Association Les Amis de la Terre : Pascal LEVIEUX
AREMIP : Coraline FILLET
ADASEA : Thanh Chi NGUYEN
Arbres et Paysages 32 : Bruno SIRVEN

EDF : François MAUREL
SHEM : Sébastien PUJOL
ARKEMA Lannemezan : Benoît PAPIN
Fédération de pêche -Union des Fédérations pour la Pêche du Bassin Adour-Garonne : René LOUBET
Fédération de chasse du Gers : René CARPENTIER
Comité départemental du canoé-kayak des Hautes-Pyrénées : Philippe MAS
Association Consommation, Logement et Cadre de Vie Occitanie : Monique PLANTE
Compagnie d'Aménagement des Coteaux de Gascogne : Nicolas DAURENSAN
UNICEM : Romain REDONNET

Excusés :

Chambre d'Agriculture Occitanie (Chambre d'agriculture du Gers)
Chambre d'agriculture Haute-Garonne
Conservatoire des Espaces Naturels Occitanie
ANPER65
MIGADO
Chambre de commerce et d'industrie OCCITANIE
UPANAG
Centre Régional de la Propriété forestière

Etaient également présents en tant que services accompagnateurs (sans droit de vote) :

AEAG : Emilie SALVO
ARS Occitanie : Frédéric FOURNIER (ARS 32)
CACG : Solène LALOUX
Communauté de communes Astarac Arros en Gascogne : Cyndel FRANZ
Communauté de communes Val de Gers : Gaëlle RAINSARD
Commune d'Arreau : Philippe CARRERE
DDT 31 : Jérémy COMET
DDT 31 : Valérie FAGES
DDT 32 : Natacha JUVANON
DDT 32 : Valérie LACOMBE PIAMIAT
DDT 32 : Xavier VANT
DDT 32 : Florent MITAULT
DDT 82 : Service départemental Police de l'Eau
CD 31 : Nathalie THOMAS
CD 65 : Catherine LABAT
CD 40 : Nicolas MENGIN
CD 32 : Robert ROUQUETTE, Florent BARAT, Bernard CASTELLS, Thierry CAYRET, Sarah LABRIFFE, Karine LIERON, Jérôme MEILLON, Marion HARLE, Mariane THEULLE, Laurie MARREQUESTE, Apolline THEROND, Yann DUCOURNAU
CD 47 : Delphine CASTADERE
CPIE : Claire AUBIN
CD 82 : Jérôme COLLIE
CD 65 : Catherine LABAT
EAU 47 : Barbara LACOSTE
Syndicat Mixte des Trois Vallées : Philippe MARCADIER
Syndicat Mixte des Trois Vallées : Sandrine GRECARD
Syndicat Mixte des Trois Vallées : Jérôme LOUBERE
Syndicat Mixte des Trois Vallées : Anna MANSUY
Syndicat d'Aménagement Baise et Affluents : Christophe TUJAGUE
Communauté de communes Lannemezan : Cécile AMIEL
INSTITUTION ADOUR : Floriane DYBUL
REGION OC : Agnès PAILLET
SYGRAL : Christophe SABATHIER

SYGRAL : Amandine TORRAILLE
PETR Pays des Nestes : Delphine ASTIER
PETR Pays des Nestes : Cécile NOYER
PETR pays d'Armagnac : Sabrina MEUNIER
PNR Astarac : Nadia CARMAUX
PNR Astarac : Corinne GONDAL
PNR Astarac : Marie GHILBERT
Fédération de chasse du Gers : Gladys GONNET
TRIGONE : Jean Christophe VERGNES

Groupement de Prestataires accompagnement Elaboration : Bruno COUPRY (EAUCEA), Sophie CHAUMETTE (ECLECTIC), Eléa HAMDOUN MEUNIER (ECLECTIC), Anne-Isabelle PARDINEILLE (CNDP), Ivan PASCAUD (CNDP), Grégoire GUDIN (ECTARE)